



COMPTE RENDU IN EXTENSO

4^{TA} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023

REUNIONE DI U 4 E 5 DI LUGLIU DI U 2023

4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DES 4 ET 5 JUILLET 2023

RAPORTU « AUTONOMIA » / RAPPORT « AUTONOMIE »

2^{DA} GHJURNATA / 2^{ÈME} JOURNÉE





**4^{ta} SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023
4 ET 5 DI LUGLIU DI U 2023
4^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023
4 ET 5 JUILLET 2023**

SOMMAIRE DE LA JOURNÉE DU MERCREDI 5 JUILLET

Reprise de la séance à 12h01	
Point d'information de la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	4
Suspension de la séance à 12h06 /Reprise de la séance à 21h28	
Secrétaire de séance : M. Don Joseph LUCCIONI, Appel nominal des conseillers	
DEROGATION TEMPS DE TRAVAIL des personnels du Secrétariat général de l'Assemblée de Corse	
VOTE	5
Examen du projet de délibération des groupes « Fà Populu Inseme », « Avanzemu », « Core in Fronte », de M. Pierre GHIONGA et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	6
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse et présentation de la délibération	9

Prise(s) de paroles :	
M. Paul-Félix BENEDETTI	20
M. Jean BIANCUCCI	23
M. Jean-Christophe ANGELINI	26
M. Jean-Martin MONDOLONI	30
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	35
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	36
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	37
Mme Chantal PEDINIELLI	39
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	40
Le Président Gilles SIMEONI	44
VOTE projet de délibération	47
VOTE DE L'URGENCE POUR LA MOTION PORTÉE PAR LE GROUPE « UN SOFFIU NOVU »	47
Examen de la motion déposée par le Groupe « Un Soffiu Novu » - Principe d'une évolution statutaire fondée sur l'octroi à l'Assemblée de Corse d'un pouvoir d'adaptation des lois et règlements	
Présentation de la motion par M. Jean-Martin MONDOLONI	48
Explications de vote :	
M. Pierre GHIONGA	48
M. Romain COLONNA	49
M. Paul-Félix BENEDETTI	50
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	51
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	53
M. le Président SIMEONI, Avis CE	53
VOTE motion	54
La séance est levée à 00H15.	

Ouverture de la séance à 12 heures

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

S'il vous plaît, s'il vous plaît, veuillez reprendre votre place. Merci.

Chè ognunu sippia prontu, è vulerebbu à pena di silenziu.

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Cunsiglieri esecutivi, Cunsigliere è Cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte è cari tutti,

A nuttata fù corta, ùn hè micca stata abbastanza longa pè pudè compie u nostru travagliu.

Un puntu d'infurmazione per tutti i gruppi perchè chì a sò chì de e volte l'infurmazione ùn circuleghjenu micca cum'ellu ci vole, per u publicu dinò chì ci stà à sente quì, vi salutemu, per quelli chì sò fora, ci stanu à sente è dinò per i giornalisti.

Donc, un point d'information nécessaire, ce matin, à l'attention des groupes politiques, bien évidemment d'abord et avant tout, mais également du public, des Corses qui nous écoutent, public ici présent, le public à l'extérieur et évidemment la presse qui a besoin de connaître quel est notre rythme de travail.

Depuis hier soir, comme je vous l'ai annoncé, nous avons travaillé sous deux formats. D'une part, les groupes nationalistes élargis aux contributeurs individuels se sont réunis une grande partie de la soirée jusqu'à tard dans la nuit. Par ailleurs, le groupe « Un soffiu novu » a travaillé de son côté, comme nous nous étions entendus pour des questions d'efficacité et puis aussi, pour des raisons d'ordre politique. Bien évidemment, les travaux ont repris respectivement dans chacun de ces deux dispositifs ce matin. Pour l'instant, les uns comme les autres, sans entrer dans les détails, nous n'avons pas encore abouti et nous n'avons pas encore un livrable, un texte commun à vous proposer.

Donc, ce que nous allons faire et c'est pour cela que nous avons convoqué, reconvoqué, pas en termes juridiques, bien sûr, il n'est pas nécessaire, mais en tout cas dans cet hémicycle, de manière physique, les membres de cette Assemblée. Ça va prendre un peu de temps, il nous faut encore un peu de temps. Ça ne préjuge absolument pas du résultat, bien sûr, mais en tout cas, les choses avancent normalement, mais on a besoin de temps. Le groupe « Un soffiu novu » a besoin de temps, d'un côté, l'intergroupe ou le groupe des nationalistes élargi aux contributeurs individuels, a besoin de temps aussi, et cela va nous porter très certainement jusqu'à 14 h, en début d'après-midi, d'un côté comme de l'autre, je me tourne vers Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Madame la Présidente, nous, nous n'avons pas besoin de temps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah, pardon, j'avais compris ça tout à l'heure.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Nous sommes prêts.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes prêts ? Très bien. Nous, nous avons encore besoin de temps bien, ça ne change rien au programme. Donc, tant mieux, révisez pour pouvoir bien nous expliquer ensuite.

À 14 h, nous devrions être prêts, mais nous aurons besoin à ce moment-là de rencontrer le groupe « Un Soffiu novu » pour discuter ensuite dans le cadre de la Conférence des présidents élargie telle qu'elle a été définie avant-hier. Nous aurons besoin de nous réunir probablement 1 h 30 minimum, ce qui veut dire que, de manière vraisemblable, la séance reprendra à 16 h. D'accord ? Comme ça, les choses sont très claires, chacun peut s'organiser comme il le souhaite dans l'intervalle.

Je vous invite, pour ceux qui n'ont pas prévu, un déjeuner est prévu ici, un encas pour tout le monde, y compris pour la presse qui reste à l'affût, évidemment, et c'est son travail, des signaux de fumée.

Donc, vous vous organisez comme vous le souhaitez. Nous nous retrouvons à 16 h au sein de cet hémicycle.

À tout à l'heure ! À ringrazià vi.

La séance est suspendue à 12 h 07 et reprise à 21 h 25.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu, Cunsiglieri esecutivu, Cunsigliere è Cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica, care tutte è cari tutti, simu à a fine di duie ghjurnate di dibattiti, di travagliu assai impurtante.

Vi prupongu di fà l'appellu perchè ci hè statu assai tempu passatu. Emu da fà l'appellu è cuntrullà, pensu chì ci hè u quorum, ùn ci hè micca problema, mà ci vole à fà un puntu annantu à e pricure per ghjente ch'ùn serebbenu micca quì.

Avete a parolla o Sgiò Sicritariu.

M. Don Joseph LUCCIONI procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Prima di tuttu, vulerebbu chè no pigliessimu una decisione per via di u tempu di travagliu di u persunale di u sicritariatu generali, li ringraziu assai per u s'impegnu, a so pacienza, è sò à fianc'à noi ancu puru tardi sta sera.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DU
SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Donc, je vous demande s'il vous plaît, l'autorisation de pouvoir déroger au régime ordinaire des temps de travail de l'ensemble de ces personnels.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

La dérogation est validée.

Merci.

Allora, simu ghjunti quì eri matina pè trattà di a situazione di u populu corsu, ramintendu a so storia, parlandu di a situazione attuale, di e sfide è circandu una via, un caminu insemi versu una riforma istituzionale.

Ùn aghju micca rifà u discorsu d'eri matina. Je ne vais pas refaire bien évidemment, le discours d'hier matin, l'heure est tardive.

Cette session consacrée à l'autonomie était à la base proposée et organisée par le Président du Conseil exécutif avec un rapport « Autonomia » qui nous a été présenté, mais qui également a pu permettre une expression libre dans la mesure où nous avons demandé aux groupes de nous faire part de leur contribution en la matière. Plusieurs contributions nous sont parvenues préalablement à la session qui a débuté hier matin.

Durant ces deux jours, nous avons non seulement examiné bien sûr le rapport du Président de l'exécutif, mais aussi avec attention les propositions formelles qui ont été transmises par les uns et par les autres, et cela n'est pas péjoratif, je le rappelle. Donc, la proposition du groupe « Un soffiu novu », la proposition de « Core in fronte », la proposition de « Avanzemu », la contribution individuelle de Pierre Ghionga, la proposition individuelle de Josepha Giacometti, et puis bien évidemment, les contributions orales et variées des uns et des autres et en particulier du groupe majoritaire donc, du groupe « Fà populu »

Assai travagliu hè statu fattu durante dui ghjorni. Nous avons beaucoup travaillé in camera plus qu'au sein de l'hémicycle. Le résultat de ces travaux a conduit ce soir à la production de deux textes.

Il y aura donc ce soir à l'examen d'une part, une délibération qui, partie de l'examen du rapport présenté par le Président de l'exécutif, a été co-construite par les groupes nationalistes, mais aussi abondée fortement par le travail de Pierre Ghionga. Ces travaux-là ont vu également la contribution de Josepha Giacometti qui a participé à l'ensemble de nos travaux. Donc un premier travail et une première production avec une délibération qui va vous être présentée dans un instant.

L'autre groupe, qui ne s'est pas associé à ces travaux, le groupe « Un soffiu novu », mais qui a non moins travaillé de son côté, je crois le savoir. Donc « Un soffiu novu » ne s'est pas associé au travail autour du rapport du Président de l'exécutif, mais a voulu aussi nous exposer sa position. Il le fera d'ailleurs tout à l'heure à travers une motion. Donc tout à l'heure, je ferai voter l'urgence sur la motion qui va nous être présentée par le groupe « Un soffiu novu ».

Et là, dès à présent, je vais rendre compte, comme nous en avons convenu avec l'ensemble des participants au groupe de travail associant les groupes nationalistes et les deux contributeurs individuels, et bien évidemment le Président de l'exécutif, je vais très rapidement vous présenter la délibération que nous avons co-construite.

Cette délibération vous a été transmise il y a quelques instants. C'est une délibération dont je ne reprendrai pas, mais en soi, elle a presque une visée, je ne dirai pas historique, mais en tout cas archivistique certaine compte tenu du nombre de visas et de considérants qui sont rappelés. Je pense aux étudiants de sciences politiques qui, dans quelques années, travailleront sur ce document et auront une revue complète de tous les textes fondateurs produits au sein de cette Assemblée sur différentes notions, que ce soit le peuple Corse, que ce soit le statut de résident, les différents débats qui ont eu lieu au sein de cette institution. C'est déjà en soi un point très important. Ce n'est pas le seul, loin s'en faut.

Cette délibération est organisée en trois temps, comme vous pouvez le constater. D'abord, une demande solennelle de statut d'autonomie faite par l'Assemblée de Corse, un cheminement constitutionnel qui est proposé et puis, la mise en œuvre progressive et concertée du statut d'autonomie.

Très rapidement, sans entrer dans les détails parce que je souhaiterais que les personnes qui ont participé à la co-construction de cette délibération puissent s'exprimer. Elle ne m'appartient pas, loin s'en faut, et j'espère qu'elle appartiendra bientôt à tout le monde.

Concernant la demande solennelle d'un statut d'autonomie, bien évidemment, il a été rappelé quelles étaient les attentes en matière d'autonomie. Donc, la capacité à adopter ses propres lois dans tous les domaines. Quels étaient les objectifs de l'autonomie au regard bien évidemment de grands enjeux, qu'ils soient historiques et en particulier de reconnaissance, qu'ils soient un enjeu également sociétal, un enjeu économique et social, un enjeu démocratique et un enjeu aussi, c'est important de le préciser, d'organisation administrative et d'équilibre des pouvoirs internes.

Le deuxième chapitre organisé autour de la proposition du chemin constitutionnel à suivre se déclinera en trois volets. Un premier concerne l'accord politique. Le second, le titre qui est prévu dans la Constitution, qui souhaite être proposé dans la Constitution, et il se référera à l'accord politique précédemment évoqué. Et puis la loi organique, comme vous le savez, qui ensuite décline l'accord et les principes du statut d'autonomie avec évidemment transfert du pouvoir législatif. Je ne vais pas revenir dans les détails sur ces questions-là. Elles seront abordées peut-être par les différents intervenants.

Enfin, un troisième temps de cette délibération, c'est la mise en œuvre progressive et concertée du statut d'autonomie avec la répartition des compétences, la précision concernant les compétences régaliennes et les principes de progressivité en particulier. Enfin, la question de l'autonomie fiscale et financière et les garanties aussi en la matière, qu'il convient de consacrer.

Donc voilà pour les points principaux de ce texte, l'architecture principale de ce texte qui me semble à ce stade, avant de vous passer la parole, bien maîtriser et bien rappeler l'ensemble des enjeux que nous tous hier matin, nous avons évoqué, quels que soient les bancs de cette Assemblée, les aspirations qui sont celles du peuple Corse et les dispositifs institutionnels à travers l'autonomie qui permettent et qui permettront, nous l'espérons, au peuple Corse de vivre sur sa terre.

Donc les temps de parole consacrés au débat concernant cette délibération sont les temps de parole usuels.

Donc je me tourne vers le Président de l'exécutif s'il souhaite intervenir le premier, puis ensuite les autres contributeurs et participants à ce groupe de travail dont je dois quand même, je me permets de le dire, rappeler que cela s'est passé dans des conditions, vraiment claires, transparentes, de sérénité, d'une logique de construction et tout ce qui devait être dit a été dit. Nous ne sommes pas peut-être d'accord sur tout, mais en tout cas les choses se sont passées comme elles doivent se passer dans une assemblée et dans un pays démocratique, chose à laquelle nous sommes particulièrement attachés les uns et les autres. Je tenais à le préciser.

M. le Président Gilles SIMEONI

Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs les élus, care amiche, cari amichi,

C'est donc forcément avec beaucoup d'émotion que je prends la parole après vous pour présenter dans ses grandes lignes cette délibération qui vient de loin, qui vient d'abord bien sûr de 48 heures de travail, qui vient de plus d'un an de discussions dans le cadre du processus qui a été initié le 16 mars 2022, au lendemain de l'assassinat d'Yvan Colonna, mais qui vient également et peut-être plus encore de notre histoire depuis plus de deux siècles et plus de 60 ans pour la période contemporaine.

Vous l'avez dit, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, cette délibération n'est pas celle du Président du Conseil exécutif de Corse, elle n'est pas celle de la majorité territoriale. Elle a été coécrite et co-construite, et nous avons voulu le rappeler dans le cadre des visas de cette délibération, elle a été coécrite et coconstruite à travers, dans l'ordre d'arrivée, la contribution, « un statut d'autonomie pour la Corse » de Monsieur Pierre Ghionga, à travers la contribution « proposition titre 12 bis et statut d'autonomie » du groupe « Core in fronte », à travers la contribution « prugettu di l'autonomia per a Corsica » du groupe « Avanzemu », à travers la contribution de Madame Josepha Giacometti-Piredda

au nom de « Corsica libera », à travers la contribution du groupe « Fà populu in seme » en soutien au rapport que j'ai eu l'honneur de vous présenter et qui a saisi l'Assemblée de Corse pour cette session extraordinaire des 4 et 5 juillet 2023.

Oui, ce rapport est le nôtre à nous toutes et à nous tous. Mais j'ai envie de dire que déjà, il ne nous appartient plus. Il appartient, me semble-t-il, à toutes celles et tous ceux qui, depuis des décennies, se sont battus pour que ce peuple soit reconnu dans son existence et dans ses droits, qu'il puisse vivre en paix, maîtriser ses choix essentiels et au plan institutionnel, le faire dans le cadre d'un statut d'autonomie.

Cette délibération est construite de la façon suivante : des visas qui rappellent, comme autant de pierres blanches, le chemin historique d'où vient ce rapport, avec des délibérations, des avis, des contributions qui ont jalonné l'histoire de notre institution depuis sa naissance en 1982 jusqu'à aujourd'hui. D'abord, donc des visas.

Ensuite des considérants qui permettent de réinscrire cette délibération dans la vision politique d'ensemble dont elle procède.

Et enfin, après ces visas et ces considérants, l'Assemblée aura vocation à débattre et à voter de ce que cette délibération affirme et de ce qu'elle demande que le Gouvernement, le Président de la République et l'État prennent en compte.

Concernant rapidement les visas, d'abord rappeler que notre règlement intérieur voté à l'unanimité dispose que, je cite : « l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de Corse sont les garants des intérêts matériels et moraux du peuple Corse ».

Le deuxième visa est une des propositions essentielles de l'Assemblée de Corse dès qu'elle est née, celle qu'elle a faite le 8 juillet 1983 à Pierre Mauroy, alors Premier ministre, pour rappeler que la langue corse a un caractère fondamental comme ciment de notre culture et qu'il y avait urgence, nous étions en 1983, à mettre en œuvre une réelle politique de réappropriation culturelle qui traduise la volonté de l'Assemblée de rendre sa langue à son peuple et qui demandait un véritable bilinguisme sur la base, je cite : « du principe de l'enseignement obligatoire ». Nous étions en 1983.

Puis les visas mentionnent également la délibération du 13 octobre 1988 par laquelle l'Assemblée de Corse a affirmé l'existence du peuple Corse, une communauté historique et culturelle vivante regroupant les Corses d'origine et les Corses d'adoption. Et nous avons tenu à rappeler l'ensemble de ces délibérations essentielles, tantôt prises sous des mandatures de droite, tantôt prises sous des mandatures de gauche, comme celle sur le statut de résident, ou celle sur la

coofficialité, tantôt prises sous des mandatures nationalistes, pour réaffirmer par exemple, le 8 mars 2018, notre volonté d'obtenir la reconnaissance des droits du peuple Corse.

Nous avons tenu également à citer le rapport de Madame la professeure Wanda Mastor, l'acte inaugural du processus que j'ai pris la responsabilité de cosigner avec Gérard Darmanin et les travaux qui ont préparé la session d'aujourd'hui, notamment Madame la Présidente, votre rapport « Autonomia è benistà » et le rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires et pour l'évolution statutaire dont nous avons eu à débattre vendredi dernier.

Voilà donc les visas, en disant une fois encore que cette délibération s'est nourrie, enrichie, construite de la contribution de celles et ceux que j'ai cités au seuil de mon propos.

Après les visas, les considérants.

Le premier pose le cadre institutionnel de notre affirmation et de notre demande d'aujourd'hui :

« Considérant que l'Assemblée de Corse affirme solennellement sa volonté, que la Corse soit dotée d'un statut d'autonomie dans le cadre de la République française,

Considérant que l'Assemblée de Corse demande que cette revendication d'autonomie et les propositions en découlant soient prises en compte par le Gouvernement, le Président de la République et l'État dans le cadre du processus en cours,

Considérant que ce processus a vocation à mettre un terme à une longue période de conflit, à déboucher sur une solution politique globale et à construire une relation apaisée entre l'État et la Corse autonome,

Considérant que l'autonomie est la règle depuis des décennies pour les îles de Méditerranée, pour les archipels des Açores, de Madère, des Canaries et pour de nombreuses autres régions européennes,

Considérant aussi, et c'est essentiel parce que le travail que nous avons fait l'a démontré, considérant, d'une part que la Constitution française autorise déjà le principe de l'autonomie et d'autre part, que le droit positif français actuel reconnaît également, comme l'ont notamment démontré les échanges intervenus entre les élus de la Corse et le ministre Darmanin, plusieurs citoyennetés ou plusieurs régimes différents entre citoyens français, et considérant donc que cette

démonstration permet d'affirmer que, je cite les « lignes rouges évoquées » par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur en début de processus sont sans objet dans le cadre de la demande d'autonomie formulée par l'Assemblée de Corse,

Considérant qu'en conséquence, le statut d'autonomie devra notamment permettre, conformément aux délibérations susvisées, la reconnaissance de l'existence du peuple Corse et de ses droits, un statut de coofficialité de la langue Corse, un statut de résident,

Considérant que le transfert de compétences demandé dans le cadre du statut d'autonomie a vocation à s'organiser par application d'un principe de progressivité, lequel principe est la règle dans toute avancée institutionnelle de ce type et considérant que ce principe de progressivité permet de s'assurer que ces transferts s'opèrent selon des modalités convenues entre l'État et la collectivité autonome, dans le cadre d'un dialogue qui nous attend, associant toutes les parties concernées, les collectivités et établissements publics, les personnels concernés ou impactés par les transferts, l'ensemble des forces vives et ce, dans des conditions garantissant l'effectivité et l'efficacité des transferts de compétences,

Considérant enfin que les règles fondamentales de la démocratie impliquent notamment que les Corses soient consultés par voie de référendum sur le principe d'un statut d'autonomie, celui dont nous parlons aujourd'hui, et ultérieurement sur son évolution,

Considérant que le choix du peuple exprimé par le suffrage universel s'impose à tous et doit être respecté par tous.

Par ces considérants, l'Assemblée de Corse est invitée à délibérer autour de trois chapitres.

Premier chapitre, la demande solennelle d'un statut d'autonomie.

Deuxième chapitre, un chemin constitutionnel proposé à l'État, vers l'autonomie.

Et enfin un troisième chapitre, la mise en œuvre progressive et concertée de ce statut d'autonomie.

Concernant le premier chapitre, la demande solennelle d'un statut d'autonomie, il est proposé à l'Assemblée de Corse de rappeler que l'accession à un tel statut permettra d'inscrire la Corse dans le droit commun de la plupart des grandes îles ou grands archipels de l'Union européenne, en Méditerranée comme

dans l'Arc atlantique et que le caractère insulaire établit un lien avéré et constant avec le statut d'autonomie.

Il est également proposé que l'Assemblée de Corse rappelle ce que les travaux de la commission législative et réglementaire ont permis de préciser, à savoir une définition claire, dénuée de toute ambiguïté juridique ou politique de ce qu'est l'autonomie partout en Europe et dans le monde, à savoir un statut juridique permettant à un territoire d'adopter ses propres lois dans tous les domaines à l'exception de ceux relevant des prérogatives régaliennes de l'État.

Une autonomie qui implique le transfert irréversible de certaines compétences, l'octroi d'un pouvoir législatif dans le champ de celles-ci, une autonomie fiscale et financière non exclusive des transferts financiers de l'État.

Enfin des moyens nécessaires à l'exercice de ces compétences, étant rappelé que lesdites compétences sont exercées dans le respect du principe de légalité, conformément à la hiérarchie des normes, sous le contrôle du juge constitutionnel qui vérifie la conformité des lois du territoire autonome aux principes fondamentaux du droit à la Constitution et aux traités européens et internationaux.

Les travaux que nous avons conduits ensemble nous ont, notamment aux vises de l'avis du Conseil économique, social et culturel de la Corse et de l'avis de l'Assemblea di a giuventù, ces travaux nous ont conduit à insister dans ce projet de délibération sur les cinq catégories d'enjeux auxquels l'autonomie a vocation à répondre.

Premier enjeu, un enjeu historique de reconnaissance. Il s'agit de sortir aujourd'hui définitivement de la logique du conflit pour que s'ouvre une nouvelle ère dans les relations entre la Corse et l'État.

Pour le faire sereinement, il est indispensable ici et à Paris d'avoir le courage politique d'assumer ensemble l'histoire du conflit dans sa genèse comme dans ses conséquences. Et ceci inclut nécessairement le règlement des suites pénales et civiles liées aux poursuites ou condamnations pour des faits en relation avec le conflit. Cette problématique doit être intégrée par le processus de discussion en cours dans toutes ces dimensions, retour à la liberté, condamnation pécuniaire, inscription des condamnés au FIJAIT, arrêt des poursuites en relation avec des faits liés à la situation politique, économique et sociale de l'île, ceci dans le cadre d'un pacte de paix exprimant la volonté commune des parties d'enraciner la Corse dans l'apaisement. Cela a toujours et partout été le cas dans des situations conflictuelles comparables à celles de la Corse.

Cet enjeu historique de reconnaissance concerne également la prise en compte par le droit de revendications fondamentales, celle de la reconnaissance juridique du peuple Corse car le peuple Corse est une réalité historique, politique, culturelle et sociologique. Notre peuple est une communauté humaine ouverte, vivante qui a évolué au fil du temps, mais qui reste singulière en ce qu'elle est identifiable et s'identifie elle-même par sa langue, sa culture, son rapport à sa terre, sa volonté de se doter d'institutions propres et de se projeter dans un destin commun. Cette reconnaissance juridique du peuple Corse est centrale, elle est d'ailleurs partagée bien au-delà de la famille nationaliste.

Un statut de coofficialité de la langue Corse qui fait, comme toutes les langues, partie non seulement de notre patrimoine, mais également partie du patrimoine commun de l'humanité.

Enfin, le lien entre le peuple Corse et sa terre, un lien qu'il est proposé de constitutionnaliser aux fins notamment d'ouvrir la voie juridique à la mise en œuvre d'un statut de résident.

Enjeu historique de reconnaissance mais également enjeu sociétal dans une société corse affectée par une perte de repères et de sens, en situation de difficulté structurelle, le statut d'autonomie doit impulser un élan novateur et collectif de nature à dynamiser l'ensemble de nos forces vives et de nos ressources dans l'île comme au sein de la diaspora.

Troisièmement, un enjeu économique et social. L'autonomie permettra à l'Assemblée de Corse d'intervenir par voie législative et réglementaire dans des secteurs marqués aujourd'hui par de fortes disparités ou des contraintes importantes pour construire une économie de production génératrice de richesses, mais également permettre des dispositifs de solidarité entre les citoyens et entre les territoires, ceci dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire, financier et fiscal entre l'État, la Collectivité autonome et les autres collectivités, de façon notamment à financer les grandes infrastructures et la connexion de la Corse à son environnement méditerranéen, européen et international.

Quatrième enjeu, un enjeu démocratique. Nous avons tenu à l'écrire et à le soumettre au vote de l'Assemblée de Corse.

Les débats intervenus avec les citoyens comme avec les élus, qu'ils soient territoriaux, communaux et intercommunaux, ont dégagé une forte aspiration commune, celle que l'accession à un statut d'autonomie ait pour corollaire le refus de toute logique de pression ou de dérive mafieuse et le renforcement de la vitalité démocratique de la société Corse.

Enfin, un enjeu d'organisation administrative et d'équilibre des pouvoirs internes.

Le statut d'autonomie a vocation à transférer à la Collectivité autonome de Corse la compétence de principe pour statuer sur l'organisation administrative et institutionnelle infra territoriale. Ce statut doit s'accompagner de garanties concernant le champ des compétences des communes, intercommunalités et territoires, ainsi que leurs ressources, tout en suscitant leur implication dans tout projet de modification sur ces points ainsi que sur le devenir de la carte administrative, sera également conduite une réflexion partagée sur le rôle des attributions et les moyens de la Chambre des territoires.

Après cette demande solennelle d'un statut d'autonomie, la délibération soumise au vote de l'Assemblée de Corse propose également à l'État, un chemin constitutionnel, crédible, possible juridiquement et politiquement, vers l'autonomie.

Ce chemin constitutionnel se décline en trois volets : un accord politique soumis à l'approbation en Corse des Corses dans le cadre d'un référendum. L'insertion d'un titre de la Constitution se référant à cet accord, un titre consacrant l'autonomie de la Corse. Enfin, une loi organique déclinant cet accord et les grands principes du statut d'autonomie avec transfert du pouvoir législatif dans le périmètre des compétences reconnues à la Collectivité autonome de Corse.

Concernant l'accord politique, la délibération en décrit la substance proposée, à savoir un préambule rappelant l'histoire de la Corse, mais également les éléments principaux constitutifs de la Constitution Corse dans toutes ses dimensions et le choix d'y répondre par une solution politique globale.

Un document d'orientation énumérant les éléments essentiels qui seront repris par le titre de la Constitution et la loi organique.

Enfin, une clause de bonne fin par lequel le Gouvernement et l'État s'engagent à préparer dans la concertation avec la Collectivité de Corse, les textes nécessaires à la mise en œuvre de l'accord, et notamment ceux relatifs à la révision constitutionnelle et à la présentation de la loi organique.

Nécessité après un accord politique d'un titre consacrant l'autonomie de la Corse, nous avons expliqué pourquoi nous pensons qu'un titre est nécessaire plutôt qu'un article, notamment parce qu'il présente un avantage de cohérence juridique et un avantage d'efficacité politique.

Au-delà de cette nécessité d'un titre, nous nous sommes accordés sur une proposition de rédaction de titre que nous versons au débat avec l'ensemble des partis et notamment avec le Gouvernement et l'État. Ce titre comporte trois articles :

Un article 75-2, en application de l'accord approuvé par consultation en date du, consultation à venir, date laissée en blanc, la Corse est dotée d'un statut d'autonomie au sein de la République française, qui tient compte de son histoire, de son insularité de l'environnement méditerranéen, de son relief montagneux, de ses aspirations politiques, de son identité culturelle et linguistique et de ses spécificités géographiques, économiques et sociales. Elle est titulaire de l'autonomie fiscale et financière.

Après la présentation de l'organisation des pouvoirs publics et du contrôle par le juge constitutionnel de l'exercice par la Collectivité autonome de ses compétences, le titre se termine par un article 75-3 ainsi rédigé : la loi organique détermine les principes d'organisation et de fonctionnement des institutions de la Collectivité autonome de Corse et les conditions dans lesquelles les lois adoptées par l'Assemblée de Corse pourront être soumises, avant publication, au contrôle du Conseil constitutionnel. La loi organique relative à la Corse précise les conditions, les délais et la composition du corps électoral selon lesquels les Corses seront à nouveau consultés par voie de référendum concernant l'éventuelle évolution du statut d'autonomie vers davantage d'évolution dans un délai qui ne peut excéder 15 ans.

Cet ajout est le fruit notamment des propositions qui ont été faites, mais également des débats que nous avons eus. Il est la traduction du principe démocratique que nous avons énoncé dans le cadre des considérants selon lequel le peuple a toujours raison et doit être consulté. Il doit être bien sûr consulté pour le statut d'autonomie que nous proposons aujourd'hui, comme il devra être consulté dans un délai que nous fixons à 15 ans, pour l'éventuelle évolution de ce statut vers davantage de dévolution.

Enfin, après l'accord et le titre, un troisième volet avec une loi organique qui, comme cela est classique, énumère les principales dispositions du statut d'autonomie.

Enfin, un troisième chapitre après le premier consacré à la demande d'autonomie, le deuxième consacré au chemin constitutionnel, un troisième chapitre de cette délibération a été rédigé en intégrant le souci exprimé par l'ensemble des contributeurs, exprimé également, je l'ai dit, par les avis du CESEC, de l'Assemblea di a giuventù, exprimé par la Chambre des territoires en amont de l'arrêté du préfet organisant sa nouvelle composition, la nouvelle Chambre des territoires n'a pas pu être installée, en tenant compte également des

avis exprimés par l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de Corse-du-Sud, l'Association des maires et présidents d'intercommunalités de Haute-Corse, les différentes contributions écrites ou orales des chambres consulaires, des organisations professionnelles, des organisations syndicales, des acteurs et des forces vives, nous avons tenu à consacrer dans ce chapitre un certain nombre de propositions concrètes visant à garantir que la mise en place du statut d'autonomie que nous appelons de nos vœux, s'accompagnera d'un certain nombre de garanties permettant sa réussite pleine et entière.

Après avoir rappelé la répartition des compétences, compétences régaliennes de l'État d'un côté, compétences de principe de la Collectivité autonome dans tous les autres domaines qui ne sont pas ceux des compétences régaliennes de l'État, nous avons acté un principe de progressivité dans la mise en œuvre de ces compétences.

Dans son article 12, le projet de délibération précise que le choix des compétences transférées à titre immédiat sera arrêté en fonction de l'expertise fiscale, budgétaire et financière à intervenir et au-delà de cette expertise, au terme des discussions qui seront conduites dans le cadre de la deuxième partie du processus en cours entre la Corse et l'État. Autrement dit, nous avons fait le choix délibéré après avoir acté les principes de ne pas caporaliser la discussion et de ne pas la figer, de la mener.

Concernant le transfert opérationnel des compétences, des moyens financiers et des moyens humains qui vont avec ces compétences, de le faire en concertation avec l'ensemble des élus de la Corse, qu'il s'agisse de ceux de l'Assemblée ou ceux d'autres niveaux de collectivités, avec l'ensemble des personnes publiques, morales ou physiques concernées, et de le faire également dans la concertation avec l'Etat, étant précisé que lorsque la compétence de principe n'est pas transférée à la Collectivité autonome, celle-ci dispose d'un pouvoir d'habilitation permanente.

Concernant la mise en œuvre du transfert de compétences des moyens financiers et humains, concernant le transfert des moyens humains au vu de l'enjeu statutaire social et des implications individuelles et collectives de ces transferts, ils interviendront qu'après avoir été précédés d'un cycle de discussions sectorielles avec les membres des organisations syndicales professionnelles et les institutions, notamment consulaires, mais également d'autres institutions représentant chaque domaine concerné.

De la même façon, concernant le transfert des moyens financiers, il est essentiel de chiffrer contradictoirement le coût de chaque compétence, lequel doit être ensuite couvert par la combinaison, si nécessaire, évolutif des ressources

propres, notamment fiscales, de la Collectivité de Corse et des transferts financiers provenant de l'État, soit par une combinaison des deux.

De même, la soutenabilité globale de la construction budgétaire et fiscale inhérente à un statut d'autonomie de la Corse doit bien sûr intégrer le financement des compétences reconnues aux communes, intercommunalités et territoires, ainsi que les ressources fiscales qui leur seront transférées.

Corollaire du principe de progressivité, le principe de capabilité permettra la formation légistique à l'exercice du pouvoir législatif et organisera l'accompagnement de l'État nécessaire pour exercer concrètement et efficacement les compétences transférées.

Enfin, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du principe de progressivité, il est proposé que cette délibération demande la communication de toutes les données chiffrées permettant un état des lieux précis.

Deuxièmement, la mise en place dans le cadre de la deuxième partie du processus dans les 6 mois à venir, de groupes de travail incluant les personnels et représentants des secteurs d'activité concernés par les transferts de compétences.

Enfin, des commissions de travail spécifiques, là encore avec les acteurs concernés, sur le triptyque de trois droits fondamentaux financés par des cotisations sociales dont le statut d'autonomie aura vocation à renforcer le périmètre et l'effectivité, droit du travail avec notamment les assurances et cotisations chômage, santé et protection sociale.

L'avant-dernier chapitre de cette partie technique visant à garantir l'effectivité et l'efficacité du statut d'autonomie concerne l'autonomie fiscale et financière qui doit être garantie à la Collectivité de Corse. Une compétence de principe qui permettra de décliner plusieurs modalités identifiées par la taxinomie de l'OCDE et notamment le pouvoir de décider librement d'un impôt, de déterminer l'assiette de calcul et le taux pour laquelle la Collectivité accomplit les tâches de calcul et de recouvrement, mais également la possibilité de décider du taux et des exemptions et suppressions, la possibilité de décider du taux avec la non-imposition par le Gouvernement central d'un corridor, la possibilité de décider d'exemptions fiscales ou de crédits d'impôt ou la possibilité de disposer d'une part fixe des impôts d'État, avec une répartition ne pouvant pas être modifiée sans accord entre les parties, étant précisé que, conformément à la pratique en la matière, la combinaison de ces différentes techniques est bien sûr possible.

Cette fiscalité nouvelle permettra de lutter contre la spéculation, permettra d'agir en vue de l'équité territoriale, notamment des fonds de péréquation en faveur des communes les plus contraintes, ou par exemple une

fiscalité préférentielle en faveur des zones de montagne ou contribuables et entreprises de l'intérieur, mais également la fiscalité comme outil de justice sociale, comme outil de protection environnementale et comme outil levier du développement économique.

Il convient de rappeler avec force que dans tout statut d'autonomie, indépendamment des ressources fiscales, il existe des transferts financiers en provenance de l'État qui sont l'affirmation de la solidarité nationale et que les dispositions constitutionnelles, organiques et législatives prévoient les modalités de la mise en œuvre de ces dispositifs.

Enfin et conformément à ce qui avait été préconisé par des contributions écrites, l'autonomie financière devra reposer sur les principes suivants : premièrement, un principe de soutenabilité financière, garantir dans la durée une équation financière valable et viable et le principe de suffisance financière permettant de garantir les ressources de la Collectivité autonome ainsi que celles des EPCI et des collectivités infra insulaires.

Enfin, tenant compte de demandes fortes, notamment de la part du CESEC, nous avons tenu à soumettre au vote de l'Assemblée de Corse le principe de garantie à consacrer dans le futur statut d'autonomie de la Corse, d'abord un engagement de garantir, c'est évident mais il faut le dire, les libertés publiques et les droits fondamentaux dans le respect de l'ordre juridique, constitutionnel, communautaire et international.

Ensuite, nous engager à introduire le principe de clause de non-régression sociale et de non-régression environnementale à travers la mise en place de mécanismes juridiques et politiques instituant des effets cliqués, afin que la production normative de la collectivité autonome ne puisse pas conduire à une régression des acquis sociaux, mais qu'au contraire, ces acquis sociaux et environnementaux soient préservés, voire améliorés.

Également est proposé que soit consacré le principe de subsidiarité interne, y compris dans le cadre de l'exercice de la compétence d'organisation administrative des échelons infra territoriaux, afin de tenir compte des spécificités des territoires, des attentes des communes et intercommunalités et de permettre un développement territorial équilibré.

Dernier point.

Lorsque la collectivité autonome ne légifère pas de façon propre, a vocation donc à s'appliquer, en application du principe de supplétivité, la législation nationale et les normes légales en vigueur dans l'ensemble de la France.

Voilà donc la délibération qui est soumise aujourd'hui au débat et au vote de l'Assemblée de Corse.

C'est avec beaucoup d'émotion et beaucoup de solennité que je vous demande d'en délibérer.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente pè sta presentazione di u travagliu cumunu fattu dapoi eri.

Avà a parolla hè à chì a vole piglià.

Paul-Félix BENEDETTI, pè « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est avec une grande humilité et une toute aussi grande fierté que j'assume, au nom de « Core in fronte », au nom d'un courant de pensée, la corédaction de ce document.

Je pense ce soir qu'il fera date.

C'est avant tout l'écriture d'une histoire. C'est l'histoire d'une Corse qui a été condamnée à l'oubli, à la déshérence, à la misère, à un non-droit permanent. Mais, c'est aussi l'histoire d'une Corse qui, malgré l'absurdité d'une telle condamnation, a cherché à vivre à l'identique du mythe de Sisyphe.

Et pour vous rappeler Camus qui disait « *En vérité, le chemin importe peu, la volonté d'arriver suffit à tout* ». Et on doit mesurer ce chemin qui nous conduit ce soir à faire une proposition politique, qui n'a jamais été proposée à quelque niveau que ce soit, malgré nos 50 années de combats contemporains, par une Corse réunie dans sa composante des revendications les plus fortes et qui aujourd'hui demande à l'État de prendre en compte cette trajectoire de 50 ans, son aboutissement démocratique qui a amené, par plusieurs élections répétitives, les Corses, hommes et femmes, jeunes et vieux, à demander la prise en compte de ces revendications légitimes antérieurement bafouées.

Il serait paradoxal qu'à l'aune d'une telle complétude politique, d'une telle clarté dans la définition des besoins et des moyens, on nous oppose in fine un refus une nouvelle fois absurde.

Je crois que nous avons fait de notre mieux pour que la proposition soit la plus cohérente, la plus complète et la plus harmonieuse par rapport, bien entendu, à nos divergences qui sont devenues ce soir pour partie des convergences, mais aussi qu'elle soit la plus radieuse pour garantir l'avenir des Corses.

Alors, ce texte, il est important, mais il est simple. Il ne fait que demander de manière formelle ce qui était demandé dans les mêmes termes, dans les mêmes volontés de dévolution il y a 50 ans.

Vous savez, 50 ans de mobilisation pour des combats, ça annihile beaucoup de leviers. Si toute notre énergie, toutes nos compétences, toutes nos motivations, toute notre abnégation, nous l'avions mise à construire un pays, il serait bien plus grand aujourd'hui que ce qu'il ne sera demain.

Toute l'histoire vous dit ce qui a retardé beaucoup les progrès d'une humanité : ça a été les guerres, par exemple la Guerre de 100 ans entre la France et l'Angleterre. Mais nous, à notre échelle, c'est une guerre qui est déjà de 50 ans. Il est temps de la finir. Elle nous a minés. Elle nous a clivés. Elle a failli nous anéantir de l'intérieur, avec des luttes fratricides manipulées et orchestrées pour nous empêcher d'arriver.

Donc je vous le dis avec le cœur, avec raison, que ce que nous faisons ce jour est quelque chose qui, je le pense, est à la hauteur de tous ceux qui ont fait d'énormes sacrifices pour qu'ils puissent y avoir une proposition aujourd'hui qui sera revêtu du sceau de la légitimité politique d'une assemblée constituante qu'est l'Assemblée de Corse.

Et bien sûr, je reste indépendantiste et je rêve d'un vote différent, d'un vote pour la souveraineté pleine et entière. Mais j'accepte la contrition de l'étape, l'acceptation d'un choix démocratique. Mais je n'accepterai jamais qu'à un cheminement démocratique, on m'oppose du mépris et de l'irrespect.

Moi, j'estime qu'il y a énormément d'efforts qui ont été faits, de par la manière dont nous portons la parole, de par la manière dont nous nous comportons depuis toujours et par le fait que nous avons toujours cherché à avoir le consensus parmi tous les Corses, quelle que soit leur famille d'origine.

Je déplore ce soir qu'il n'y ait pas, sur un projet d'autonomie, que je dirai routinier, quelle que soit l'émotion qu'il y a dans mes paroles, qui retrace ces 50 années difficiles. Mais on en est à faire tout ça pour si peu. Et malgré cela, on n'arrive pas à convaincre tous les nôtres de la réalité de l'enjeu.

On ne peut pas accepter que, 23 ans après, les discussions de Matignon, au plus haut niveau de l'Etat, sur arbitrage d'un Premier ministre, Lionel Jospin, ne soient pas reprises par la famille dite libérale et progressiste.

Est-ce que ce sont les turpitudes de la vie politique corse qui conduisent à ce qu'il y ait des positions clivantes ? Sont-elles des positions de conviction ? Des positions de posture ? L'avenir nous le dira...

Pour faire partie de ceux qui ont rejoint ce texte en partant des propositions les plus lointaines, je considère qu'il est dans un espace médian où ceux d'en bas auraient pu rejoindre ceux d'en haut.

Donc, à cette proposition, nous donnons aussi un cadre constitutionnel pour que l'on ne nous oppose pas une fin de non-recevoir, comme ça a été le cas de manière récurrente et cyclique tous les 10 ans, chaque fois que nous avons eu des avancées. Elles ont été même écrites de manière législative, mais on nous a bernés par la sacro-sainte écriture constitutionnelle.

Donc, il y a un titre. Je me réjouis d'avoir été un précurseur dans la proposition du titre avec « Core in fronte », au moment où beaucoup de nationalistes pensaient que l'on pourrait s'inscrire dans les articles routiniers, les 72, 73, 74 et qu'il suffisait d'écrire que la Corse était particulière pour que ça puisse passer. On a collectivement compris, par des efforts de pédagogie réciproque, qu'il fallait que la Corse soit à part dans la Constitution pour lui éviter le risque de l'assimilation aux autres et le risque de contagion de la situation peut-être envieuse de la Corse, si elle atteignait ce statut d'émancipation de type autonomie. Et je crois qu'aujourd'hui, on a une proposition qui est cohérente.

Le Président SIMEONI, l'a exposée, on a affirmé une revendication forte : c'est le droit de continuer la démocratie.

Le droit de continuer la démocratie, c'est que, après l'autonomie, après un laps de temps suffisant à la validation de nos méthodes de gestion, à nos politiques, à l'aménagement de la Corse, au rééquilibrage sociétal des hommes entre eux en partage de richesses, des territoires entre eux en partage de moyens et de ressources, que l'on puisse décider d'une émancipation plus forte, vers plus de souveraineté que l'on a écrit parce qu'on a eu le courage d'affirmer le respect des uns par rapport aux autres. Mais ce n'est pas pour autant que ce texte est dans l'excès, qu'il est dans l'abus, qu'il y a eu des oukases.

On a discuté depuis des années sur ces protocoles politiques à mettre en place entre nos familles politiques respectives, qui ont des parcours et des visions étatistes différentes. Et ce soir, on a montré qu'on avait la capacité de la synthèse et que l'on aura demain la capacité de la gouvernance de la Corse.

(Applaudissements du public).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Paul-Félix, per ste parole.

Quale hè chì vole piglià a parolla avà ? Nimu ? Pè spiegà u votu o ùn la sò eiu... Più nimu ? Bon, allora, s'e vo site d'accordu avemu da passà à u votu...

Jean BIANCUCCI ! Vai chì a sapia eiu...

M. Jean BIANCUCCI

Simplicemente, o Sgiò Prisedenti, arrimani sò intervenutu in prima, dunqua aspittavu chì d'altri intervenissini.

Ciò chè aghju da dì hè semplici.

Semi quì unipochi è purtemi l'anni è i muchi di tanti lotti. Eppò ci n'hè d'altri, fora di l'Assemblea, chì portini ancu di più i muchi. L'aghju detta arrimani à a me manera, a diciaraghju ancu oghji, parchì sta sera d'altri a diciarani : hè un mumentu forti ; forti micca solamenti pà i naziunalisti, forti par tutti, ch'iddi siani di dritta, di manca.

Oghji, sta sera, semi ublicati à sparta, à sparta parchì a storia ci imponi di sparta. Ùn ci hè micca un'altra scelta. A sola scelta, hè di fà valè i nostri dritti.

L'aghju detta dipoi tanti anni, avemi invintatu una lotta. Invintatu. Avemi straziatu, avemi purtatu l'idei incù d'altri. È oghji, sta sera, arimani, dumani, pinsaraghju à i nostri zitelli, i nostri figlioli, i nostri figliulini chì oghji sò in capacità di purtà l'idei, unipochi di giovani chì sò quì, chì t'ani issu sintimu forti chì supraneghja i nostri diffarenzi à a pulitichella, hè à eddi soprattuttu chì ci vole à pinsà.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été clairement dit par le président de l'exécutif. C'est un travail important. Impurtantissimu ! Vous verrez, ça marquera notre temps et ça marquera forcément l'histoire, comme d'autres moments importants que nous avons vécus ou auxquels on peut se référer, et qui sont tout aussi importants.

Mais je voudrais procéder autrement.

Analyser la situation, témoigner de la situation, apporter nos critiques et nos propositions ne suffit pas. Je crois qu'il faut aller plus loin. Il faut s'engager encore plus.

Le challenge qu'on a ce soir et, encore une fois, ça dépasse les sensibilités, c'est de porter cette idée que d'autres ont portée pour que le peuple corse un jour soit libre et choisisse pleinement sa destinée. L'idée est simple, ùn ci hè micca fumaccia stasera, hè chjara è linda.

C'est l'idée fondamentale. Après, on peut adosser des stratégies, on peut même parler de tactique. Il y a des hommes à Paris qui considèrent que les idées que nous portons sont des idées de progrès, des idées qui peuvent faire avancer les choses, qui peuvent apporter des solutions. Et puis il y en a d'autres qui pensent le contraire. On les a connus dans l'histoire : cela s'appelait la CFR.

Alors, je voudrais dire à ces gens-là qu'on n'avance pas à reculons. Ça n'est pas possible, même si on le veut, on avance quand même.

Et je vais citer une image. Vous connaissez le poème de Victor Hugo qui nous parle des trompettes de Jéricho ? Eh bien, les trompettes de Jéricho dont on pouvait penser que ça n'était en aucun cas des armes, ont sonné tellement fort que les murailles sont tombées. Voilà notre combat ! Et notre combat, il nous portera jusque à faire tomber les murailles. Parce que notre combat est juste. Nous ne sommes pas contre les uns ou contre les autres, même si dans l'histoire, c'est vrai, nous avons eu des choix de ce type à faire.

Aujourd'hui et demain, à l'université, au CESEC, l'Assemblea di a Giuventù, de partout où il y a des jeunes qui parlent, ils commencent à parler d'une même voix et ça, c'est extrêmement important. Il n'y a plus de problème entre eux. Mais par contre, il y a encore des problèmes entre nous.

Alors moi, je vous en conjure, il est toujours temps de bien faire.

Il est toujours temps d'apporter une contribution positive, sans rentrer dans des calculs politiques, de manière sincère, de manière positive, de manière franche. Et qu'il me soit permis à ce stade de saluer le courage de Pierre GHIONGA. Petru, il n'est pas nationaliste, il n'a jamais été nationaliste, mais il considère que l'avenir de la Corse, cela peut être le choix de l'autonomie. Il ne va pas plus loin et nous le savons, et nous le prenons, bien entendu, au niveau de ses propositions.

Mais la proposition que l'on fait ce soir, c'est une proposition d'autonomie, j'en ai parlé hier, j'en reparle ce soir, c'est une synthèse.

Est-ce que les jeunes demain iront plus loin ? Moi, j'ai l'âge que j'ai, si demain il y a une autonomie, je pense que beaucoup de militants comme moi peuvent s'en satisfaire.

Le peuple corse, la langue, la terre, le triptyque.

Est-ce qu'on peut garantir avec l'autonomie le fait que la Corse ne soit plus spoliée, le fait que notre langue soit parlée, qu'elle devienne officielle ou coofficielle, le fait qu'on ait un véritable développement, le fait qu'on puisse construire notre avenir ? C'est essentiel.

Est-ce qu'on est prêt ? Est-ce que tous peuvent contribuer, comme ont donné l'exemple, et je voudrais les saluer, même si on a et on partage aussi beaucoup de différences, les nationalistes, j'allais dire nos amis nationalistes ?

Je crois qu'il y a eu une volonté qui a transcendé toutes les différences.

Je pense que, au-delà des clivages que l'on peut avoir, des points de vue que l'on peut ne pas partager, il y a eu cette volonté de faire ensemble. Et le Président de l'exécutif a eu cette intelligence de partager avec tous et même au-delà des nationalistes, cette délibération. Cela aussi dans la méthode restera.

Evviva a Nazioni ! Evviva u populu corsu !

(Applaudissements du public)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò BIANCUCCI.

Pierre GHIONGA

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Je serai moins lyrique que Jean et Paul-Félix, mais je voulais dire ma fierté et ma joie d'avoir participé à l'élaboration de ce statut de coofficialité que l'on propose à la Corse.

Et je dois dire qu'en tant qu'homme politique, j'ai de la chance. Il y a 10 ans, jour pour jour, je présentais le projet de statut de coofficialité de la langue Corse. Ce n'est pas donné à tout le monde. C'est une fierté, mais cette fierté me laisse un goût amer, pourquoi ? Parce que 10 ans après, rien n'a avancé !

Et ce que je voudrais, c'est que le statut qu'on a voté aujourd'hui, il ait une traduction rapide dans les faits, qu'on l'ait, qu'on le mette en œuvre et qu'on fasse nos preuves ; preuves de pouvoir gérer cette île, c'est ça qu'on demande, ce

n'est pas plus compliqué. Qu'on fasse nos preuves et qu'on nous laisse la possibilité de faire nos preuves.

Donc, moi je ne promets pas grand-chose. Je suis un travailleur, je n'ai pas grand-chose à promettre. Je sais travailler, je travaille beaucoup, je promets de travailler avec cet objectif, Monsieur le Président.

Voilà, je n'irai pas plus loin, je m'exprimerai tout à l'heure sur d'autres sujets.

(Applaudissements du public)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o Sgiò cunsiglieru. Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe ANGELINI.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,
Cari amichi,

Il est tard et l'essentiel, me semble-t-il, à ce stade, a été dit.

Moi, je me méfie, pardon de ne pas être politiquement correct, toujours un petit peu de l'emphase, du romantisme et de ces élans qui nous portent à considérer que chaque moment est historique. Il faut qu'on soit prudents. Si à chaque fois qu'on a dit d'un moment qu'il était fondateur, décisif, historique, il l'avait vraiment été, ce pays aurait vraisemblablement eu, connu une autre destinée.

Mais pour autant, avec la même franchise et la même sincérité, vous dire la claire conscience que ce que nous avons fait et à quoi notre groupe est fier d'avoir contribué est important. Très important.

Je ne vais pas, là-aussi, taire les choses. On a, pour ce qui nous concerne, beaucoup douté. J'ai en mémoire les propos de Pierre POLI, lorsqu'évoquant les incendies criminels qui visaient des bâtiments communaux, des mairies, nous avons ici un autre débat comme on en a eus tant, relatifs à

l'attitude à adopter, et Pierre de dire, avec de mon point de vue lucidité et courage, que ces actes, ils étaient aussi le fruit de nos divisions et de nos difficultés internes.

Pendant des mois ensuite, nous avons pour notre part appelé à la co-construction, en disant que les nationalistes, dans cette séquence, ne pouvaient pas et n'avaient vraisemblablement pas le devoir d'aller à la négociation avec Paris en ordre dispersé. Et pendant des mois, l'honnêteté intellectuelle commande de le dire, nous n'avons pas progressé pour autant. Jusqu'à ces dernières heures, où lisant la presse du matin, je découvrais, sous la plume d'un observateur anonyme, que parce que nous recherchions, avec d'autres, les conditions de la convergence, nous étions, je cite, « dans des circonvolutions » et nous avons, je cite également, « mal digéré ».

Alors, c'est compliqué, même un peu injuste parce que lorsqu'on vote contre, on est aigri ; lorsqu'on cherche à voter pour, on est dans des circonvolutions. Chì vulete co vi dica ? Serà forse cusì...

Mais je vais vous dire ce qu'on a fait, en nationalistes corses : on a travaillé, on n'a pas loupé une minute des travaux longs et fastidieux qui ont été conduits en commission et on a, face à l'enjeu, face à l'avenir, choisi de coconstruire un texte dont on est, encore une fois, heureux ce soir.

Donc, il n'y a pas de posture, il n'y a pas de tactique, il n'y a pas de stratégie. Il y a pour notre part, me semble-t-il, avec beaucoup d'humilité et beaucoup, beaucoup de détermination, le choix de la convergence et le choix de la cohésion.

Ce que ce pays a enduré au cours du dernier demi-siècle, ce qu'il endure encore, nous en prenons l'exacte mesure.

Nous avons, tout autour de nous, je l'ai dit hier, des gens qui ont souffert, des gens qui souffrent encore. Nous n'oublions rien de ces difficultés, rien du sacrifice d'Yvan COLONNA, rien de ce que ces femmes et hommes ont partagé de souffrances et de difficultés durant toute cette période. Et c'est bien sûr en pensant aussi à cela que nous nous dirigeons ce soir vers un vote qui, vous l'aurez compris, sera favorable.

Nous, nous avons voulu introduire des notions qui nous semblaient absentes du texte, en tous les cas, pas assez prégnantes : des choix de société, la place des autres collectivités en dehors de celle qui nous occupe et qui nous rassemble ce soir ; une architecture plus équilibrée des pouvoirs ; des principes techniques, que je n'aborderai pas à cette heure tardive, de suffisance financière et autres. Et nous avons la sensation qu'avec d'autres, nous avons pu aboutir à un résultat équilibré.

Personne ici, pas plus nous que quiconque, ne peut en revendiquer l'exclusive paternité. Et personne ici ne peut dire avoir été le contributeur essentiel ; ça a été, je dois le concéder, un moment long de démocratie vraie, de respect, de sérénité et de travail en commun.

En appellera-t-il d'autres entre nationalistes ? Ce n'est pas la question du soir.

La question du soir, c'est celle du projet. Ce n'est pas celle que l'on pourrait facilement corrélérer, mais je ne le ferai pas, des relations entre les uns et les autres.

Ce soir, ce qui nous importe au PNC, à Avanzemu, c'est qu'on puisse sereinement regarder devant nous.

Et avant de conclure, préciser 2 ou 3 choses.

Paul-Félix, d'autres, nous ont, je l'ai dit plus tôt en commission, je le rappelle et le répète publiquement ici, pour partie convaincus. Pas, je l'ai dit sur le ton de la boutade, mais je le répète également, lorsqu'ils ont eu des mots difficiles, évoquant des comportements qui pourraient être ceux de traîtres si d'aventure nous ne jouions pas le jeu de la convergence, mais lorsqu'ils ont évoqué ces décennies passées, dans des situations particulières, du fait aussi d'autres nationalistes. Moi j'entends et peux même partager ce discours-là.

Notre idée, c'est que ce soir, nous n'avons pas l'impression de voter quelque chose de révolutionnaire.

L'autonomie, ça a été objectivée, le travail de Romain, la Commission qu'il a présidée, ce que nous savons de ce pays depuis des décennies, c'est le droit commun de centaines de millions gens qui, me semble-t-il, ne vivent pas plus mal qu'un peuple, le nôtre, qui lui vit dans des difficultés majeures et structurelles depuis, pour la période contemporaine, au moins 50 années. Et je fais le pari que si l'on nous entend et que nous arrivons à progresser, nous finirons d'opposer entre nous ce qui relèverait des fondamentaux du mouvement national, partagé en l'occurrence par d'autres, de ce qui contribuerait à changer le quotidien des gens de manière radicale et rapide.

Moi, je suis nationaliste pour que la langue que je parle, que j'ai envie de transmettre à mes enfants, la terre que je foule tous les jours, le pays que j'ai envie de voir grandir soient préservés et continuent à exister.

Mais je le suis tout autant pour que le coût de l'énergie, le panier de la ménagère, la question de l'inflation, la précarité, le sujet du mal-être, tout ce que notre société connaît de difficultés, de dérives et de drames s'arrête, non pas de manière immédiate, ça n'existe nulle part, mais de façon progressive, pas au travers d'incantations, mais d'un travail de chaque instant, de chaque jour au service du seul intérêt qui compte : l'intérêt général, l'intérêt du peuple corse.

Deux choses pour terminer.

Nous, ce soir, nous demeurons un groupe d'opposition. Nous ne renions rien de notre identité politique de patriotes et de nationalistes corses. Pas davantage de notre fonction au sein de cette Assemblée. Nous n'oublions rien des circonstances qui nous ont conduits, les uns ou les autres, à opter pour des positions différentes. Mais je le redis, nous continuons de dédier ce travail à celles et ceux qui nous ont précédés et sans lesquels, pour notre part, et c'est le cas de beaucoup ici, nous ne serions pas là. Donc, pas d'alignement. Pas de reniement. Mais la volonté, comme nous l'exprimons depuis toujours, de travailler dans le sens de l'intérêt général et d'œuvrer à des convergences entre nationalistes et au-delà, entre Corses.

Et je terminerai en toute humilité, du point de vue d'un militant élu de cette Assemblée et président d'un groupe, par dire un petit mot, un petit mot à Paris.

Il en a beaucoup été question sur le thème du fantasme, du complotisme, de la spéculation, peut-être de la réalité, en toute occurrence de l'histoire tourmentée fondamentalement injuste, conflictuelle. Et c'est vrai, moi, je veux croire que lorsque des gens qui ont recueilli 70 % des voix sur différentes listes, rejoints par d'autres qui n'étaient pas candidats sur ces mêmes listes, portent une aspiration, qu'elle est claire, qu'elle est dans l'espace public et constitutionnel depuis des décennies, qu'elle est légitime, qu'elle est adossée à un droit légitime en même temps qu'à un droit positif, qu'elle relève, c'est notre analyse, de la survie et donc de l'avenir, et pas du caprice ou de la nostalgie, eh bien, je considère que ces gens-là, ils ont vocation à être entendus.

Moi, je forme le vœu, au-delà de la satisfaction, au-delà de la fierté, au-delà de l'esprit de compromis qui ont prévalu depuis hier et qui, je l'espère, continueront de prévaloir, que ceux qui sont historiquement nos adversaires, deviennent, rêvons un peu, et je le dis en nationaliste, nos partenaires, et que l'on comprendra que la voix du conflit qui a généré tant de douleurs et de drames, elle doit maintenant s'éteindre. Elle doit laisser la place à la paix. Elle doit laisser la place à l'avenir. Elle doit laisser la place à un projet d'avenir. Et ce projet, pour le groupe « Avanzemu », c'est bien sûr l'autonomie.

Madame la Présidente, Monsieur le Président, Chers vous toutes et tous, nous voterons avec enthousiasme, humilité et une grande fierté, le rapport auquel nous avons modestement contribué et avec l'idée qu'il n'est pas celui des uns ou des autres, mais celui d'une communauté nouvelle qui se lève et qui avance peut-être plus sereinement qu'elle ne l'a jamais fait jusqu'ici, vers son avenir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Jean-Martin MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Nous aurions aimé nous fondre dans cet enthousiasme, plus ou moins ostentatoire, qui a caractérisé les interventions des uns et des autres. Ce ne sera pas le cas. Et puisque chacun délivre sa part de vérité à cette heure, vous nous autoriserez, pour les 112 personnes connectées, pour le public, a priori notre fan club ne peuple pas les travées de l'hémicycle, pour les Corses qui à cette heure écoutent, entendent ou suivent les débats, et peut-être pour la postérité, de délivrer notre part de vérité, avec beaucoup de modestie. Je rappelle cette formule d'HUGO qui disait « *la vérité est comme le soleil, il fait tout voir mais ne se laisse pas regarder* ». Donc chacun a sa part de vérité.

Nous, on va poser la vérité d'un vécu, celui de cette session, la façon dont nous y sommes rentrés, la façon surprenante dont nous allons en sortir et le ressenti, ce qu'on appelle l'état d'esprit.

Il était acté dès hier matin, et plus en amont du reste, que nous cheminions sur des chemins ou sur des travées parallèles, disons des contre-allées, des couloirs peut-être qui n'avaient pas vocation à converger dans un texte unique. Je répète, j'assume et nous revendiquons le fait que vous apparteniez à une histoire et qu'on appartienne à une autre histoire, et qu'il faut assumer nos différences.

Vous souriez, Madame la Présidente, évidemment que nous avons une histoire en commun. Et nous avons plus qu'une voyelle en commun, nous avons une grammaire, nous avons une langue, nous avons l'appartenance à une communauté, à tout ce qui semble être votre ADN exclusif, mais dont nous savons tous qu'il n'est pas exclusif et qu'il appartient à chacun. Mais nous avons des divergences politiques. Est-ce un crime ? Est-ce un crime d'avoir dit hier que nous déposerions un texte de s'y tenir à cette heure ?

Alors voilà, il faut que les Corses sachent comment les choses se sont déroulées depuis hier.

Il y a eu une conférence des présidents, des conférences des présidents au cours desquelles nous avons fait valoir une approche, un état d'esprit. Cette approche s'adossait à un terme, dont nous assumons la paternité, qui était « le pacte de non-agression ».

Qu'est-ce qui se cachait derrière cette formule plus ou moins recevable pour certains ?

L'idée était de dire que nos approches de l'évolution statutaire n'étant pas conciliables, nous aurions pu nous entendre sur le fait de laisser une respiration démocratique au fait minoritaire. Le fait majoritaire n'a pas besoin qu'on lui octroie une respiration démocratique, puisque de fait, il est majoritaire, en l'occurrence au bénéfice des travaux dont nous pressentions, compte tenu de l'énergie et de l'ambition que vous aviez fixées, qu'ils allaient aboutir, que cette résolution, ce texte allait être extra-majoritaire. Donc, vous n'avez pas besoin de respiration démocratique.

L'idée que nous avons défendue était qu'il fallait, à un moment donné, compte tenu des différences que nous avons qualifiées... Vous vouliez adopter la loi, nous voulons l'adapter. Vous considérez, et je crois qu'il faut rentrer dans une approche symétrique des choses, vous avez rapidement considéré que notre approche était minimaliste. Nous, on ne vous a jamais fait le procès d'être maximaliste, on a pris acte du fait qu'on était distant.

Et on vous a expliqué, et je crois que c'est peut-être le péché originel, que c'était à la fois pour répondre à la question transcendante de Paul-Félix, que c'étaient nos convictions Paul-Félix, ce ne sont pas des postures, mais des convictions adossées à un principe de réalité ; le principe de réalité, c'est ce qui nous attend derrière. Partant de là, avec la part d'erreur qui peut s'attacher à tout raisonnement politique, à tout diagnostic, nous avons proposé un texte. Et on s'est dit ensemble, jusqu'à 18 heures, que bien que nous divergions sur l'approche institutionnelle, il ne nous paraissait pas sain, utile de se tourner le dos.

Vous ne pouvez pas nous demander de venir à la table des négociations sur un texte aussi maximaliste et nous ne pouvions pas, symétriquement, vous demander de venir répondre à la main tendue d'un texte considéré par vous-même comme aussi minimaliste.

Pour autant, la proposition que nous avons formulée, qui a été mise très tôt sur la table jusqu'à 18 heures, non validée certes, mais sur la table jusqu'à 18 heures, au moment où on vous a laissé travailler, c'était : essayons de nous entendre sur ce pacte de non-agression.

L'idée, c'est quoi ? C'est qu'on se quitte à 18 heures, que nous travaillions entre nous, parce que pour alimenter le pacte de non-agression, on se dit entre nous qu'il faut donner un certain nombre de signaux, que vous allez évidemment considérer au fil du temps comme insuffisants, et on se dit, on se revoit demain matin.

Les démons de minuit passent par là et, dans la matinée, on apprend, de source non pas informelle mais la source la plus directe, que cette approche du pacte de non-agression pose souci. Et que, ce faisant, Cher Paul-Félix, puisque ceux d'en bas auraient dû rejoindre ceux d'en haut, ceux d'en haut ne sont plus d'accord pour laisser vivre un texte, je vais être très précis, Madame la Présidente, de laisser vivre un texte et laisser vivre un texte minimaliste, c'est créer les conditions pour que ce texte minimaliste, qui va vous être proposé tout à l'heure, puisse, non pas par débauchage, recueillir d'autres voix, on n'en est pas là, puisse simplement recueillir les voix de ceux qui l'ont proposé, c'est-à-dire a priori 17 voix. C'est cela qui vous a été demandé.

En retour de ça ou en bonne intelligence, en tout cas, ce qui nous semble de l'intelligence, bonne, je n'en sais rien, nous nous engageons évidemment à ne pas faire obstacle en votant contre un texte, dont je précise qu'évidemment s'il était arrivé sur la table d'une délibération ordinaire, la franchise, l'honnêteté, intellectuelle et la cohérence politique commandent de dire que nous aurions naturellement voté contre.

Donc je fais simple. L'idée était, on se neutralise, on ne vote pas contre le texte que vous venez de proposer, dont je veux saluer d'ailleurs le travail qui a abouti à sa rédaction, et vous ne votez pas contre le texte minimaliste sur le thème qui peut le plus, peut le moins.

Alors évidemment, vous allez déployer tous les arguments dont vous avez, en termes de technicité et en termes d'oratoire, tous les talents pour les distiller avec percusion.

Moi, j'ai envie de vous poser la question : de quel péché sommes-nous coupables, en vous proposant de ne pas heurter le vote d'un texte aussi minimaliste ?

De vous demander de faire vivre la démocratie dans cette enceinte ?

C'est de ce péché-là dont nous sommes coupables ? De vous avoir délivré notre part de vérité ? La part de vérité qui consistait à dire qu'en s'adossant à ce qu'on pense être la suite de ce processus, probablement ce qui serait retenu, de notre point de vue, serait quelque chose d'assez proche de ce texte-là.

C'est de ce péché-là dont vous nous rendez coupables ? De ne pas nous être fondus dans vos thèses ? De ne pas être devenus nationalistes ou associés en 24 heures ?

C'est de cela dont on est coupables aujourd'hui, au motif que vous décidez, collectivement, et c'est bien cela qu'il faut retenir chronologiquement, de voter contre notre texte, ce qui en retour, provoque que nous votions contre votre texte.

La chronologie, c'est celle-là, il ne faudra pas réécrire l'histoire. On se sépare à un moment donné sur un pacte non-validé, mais sur cette idée-là qu'on se neutralise, à un moment donné, ceux qui disent « on va voter contre l'autre », c'est le fait majoritaire. C'est la démocratie, évidemment, on va la respecter. Et c'est respectable.

Ce qui était tout aussi démocratique, c'était le pacte de non-agression. C'est tout aussi démocratique. Ce n'est pas la démocratie qui est en question là, c'est l'état d'esprit dans lequel nous avons abordé cette session.

Partant de là, il vous faudra bien du talent, et vous allez en avoir, vous n'en manquez pas, et les uns, et les autres, pour expliquer aux Corses et à Paris, premièrement, que le déni de démocratie que vous convoquez à chaque fois et vous avez raison de le faire, qu'on ne reconnaît pas le fait démocratique en Corse depuis Paris, que vous faites d'une certaine façon entorse à cette démocratie entre nous, il vous faudra bien du talent.

Il vous faudra bien du talent pour expliquer que vous êtes, ce faisant, responsables d'engager le processus, non pas dans la concorde, mais dans un esprit de discorde.

Il vous faudra bien du talent pour expliquer que vous amorcez ce débat dans une approche un peu politicienne, en comptant vos voix et, ça c'est démocratique, en excluant l'idée que nous puissions compter les nôtres.

Il vous faudra bien du talent pour expliquer pourquoi vous votez contre un texte minimaliste.

La raison fondamentale, on la connaît, c'est d'expliquer aux Corses, qu'au motif que vous auriez laissé passer ou valider un texte avec 17 voix, vous seriez dans un piège dans quelques mois parce que Macron, X ou Y, aurait choisi quelque chose d'assez proche en vous disant « mais vous avez laissé filer ce texte de 17 voix. Vous ne vous êtes pas opposés, alors c'est qu'il est recevable ». Et vous pensez que nous, dans cette stratégie, on allait laisser couler et dire « non, vous avez raison, le fait majoritaire n'existe pas, il y a juste eu 46, 47 voix. Et puis vous avez raison d'adopter un texte qui est une motion, qui n'est même pas une délibération, adoptée par 17 voix ». Et ce piège-là vous fait peur à ce point ? Vous êtes craintif à ce point ? Ce n'est pas recevable.

Il vous faudra bien du talent pour expliquer, à Paris et aux Corses, pourquoi vous avez si brutalement fermé la porte.

Nous, on vous le dit à cette heure et on va conclure là-dessus, vous nous contraignez, ce qui n'était pas dans notre état d'esprit, à voter contre votre texte, parce que vous avez pris l'initiative dans la nuit et plus tard de voter contre le nôtre. C'est, premièrement, une erreur stratégique ; deuxièmement, une faute politique ; et, troisièmement, une entorse humaine.

On se remet d'une entorse, on se remet d'une erreur, on se remet d'une faute. Et on va tous s'en remettre. Je le dis au 110 connectés, je le dis au public, je le dis aux Corses qui nous écoutent, on va s'en remettre.

En revanche, ce faisant, de notre point de vue, vous ne pouvez pas dire que vous rentrez dans l'histoire avec ce type de comportement.

Vous ne pouvez pas vous prévaloir de prendre date et vous dire entre vous, dans une auto-congratulation un peu généralisée, bon enfant, que vous vous êtes situés, entre vous certes, mais avec les autres, à la hauteur des enjeux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josépha GIACOMETTI !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Ce soir, je ne voterai pas contre cette délibération, car ce soir, nous parlons bien de cela.

J'ai contribué durant ces deux jours au débat et aux travaux de la commission. Un certain nombre d'éléments ont été intégrés, et de manière générale évidemment, nous pouvons partager, et pour cause, un certain nombre de revendications que cette délibération reprend.

Dans le droit fil de mon intervention d'hier, j'ai dit qu'une concertation dans la précipitation, et il aurait pu en être autrement - il aurait pu en être autrement - pour une convergence sur ce rapport ne devait pas, ne pouvait pas être confondue avec la volonté déterminée de reposer les bases d'un projet politique national à la hauteur des enjeux, à la hauteur de notre combat.

Et c'est dans cet état d'esprit que j'ai contribué, à ma manière, et comme je l'ai dit hier, et que je continuerai de le faire.

Mais ce soir, je ne voterai pas pour ce rapport, car trop d'ambiguïtés à cette heure demeurent à mon sens, et malgré ce qui peut en être dit, sur la notion de citoyenneté, sur la coofficialité, sur la reconnaissance de notre peuple et de ses droits, sur la liberté du peuple corse à être à terme maître de son destin.

S'il est admis que lesdites lignes rouges, selon une expression posée par le Gouvernement, sont dépassables au regard du droit, puisque ce soir, notamment à la suite de différents échanges, ce qui était une évidence, est inscrit dans la délibération, mais s'il est admis que ces lignes rouges sont dépassables au regard du droit, il faut alors maintenant jeter les bases d'une nouvelle négociation dans la méthode et dans le principe, et non plus celle qui prévaut jusqu'alors, qui prévaut toujours, M. le Président, vous l'avez rappelé dans votre propos de présentation de ce rapport, le compte rendu signé entre vous et le ministre Gérald DARMANIN. Vous l'avez rappelé vous-même dans la présentation de ce rapport. Et pour cela, il faut s'en donner tous les moyens. Tous les moyens. Ne plus laisser, dans la méthode et dans les principes, dès le lendemain de cette délibération, le gouvernement français être le maître du temps, être le maître des ordres du jour, être le maître des horloges.

Les évolutions vers une nouvelle négociation sont peut-être devant nous, sont peut-être devant nous si vous décidez d'en définir les bases, d'en redéfinir les bases.

Alors, tout comme j'ai contribué durant ces deux jours, sur cette fin de première étape, je continuerai à le faire, y compris face à Paris pour que se rebâtissent les conditions d'une concertation et d'une convergence véritable, véritable autour d'un projet du mouvement national et pour une solution politique négociée.

Ce soir, nous ne parlons pas de cela, pas de cela ce soir. Allora, quandu no parleremu di què, issi passi quì, una volta è davanti' à noi spergu, à cortu andà, spergu dinò, una volta chì i patti novi di ste neguziazione seranu posti, chì i patti novi di sti neguziazione forte, ci vole à sperà, di a deliberazione di sta sera, seranu postu, i feraghju issi passi, cù voi tutti quì, in quantu di naziunale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MUPERTUIS

Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci Madame la Présidente.

Alors moi aussi, c'est avec beaucoup d'émotion que je voudrais revenir sur ces deux jours de session extraordinaire, dite extraordinaire.

J'aimerais apporter une vision vraiment du monde rural et des attentes et des besoins que nous avons en Corse. J'ai entendu qu'hier on n'avait pas tous la même histoire mais qu'on évoluait tous dans la même histoire. Et franchement, je vous rejoins là-dessus. Que voulons-nous tous ? En fait, ce que nous voulons tous, c'est le bien-être di i Corsi, de la Corse. Je pense que là-dessus, on a un socle où on se rejoint tous. Si on est là aujourd'hui, c'est bien pour ça.

Cette vision de la Corse, elle est corrélée à celle de nos territoires, car nos localités, nos territoires, accomplissent l'exploit d'être à la fois local et abstrait. Ils participent à un tout : notre île.

Le premier alinéa de notre Constitution consacré aux caractéristiques essentielles de notre République, se conclut sur ces mots : son organisation est décentralisée. Cette écriture résulte de la réforme constitutionnelle, vous le savez, du 28 mars 2003, à l'évidence décentralisée, on le sait, notre République ne l'est pas ou si peu.

C'est conscient de cet état de fait que nous avons produit une contribution pour faire évoluer la Constitution et lever les blocages qui empêchent le pouvoir d'adaptation d'être une réalité.

Si la décentralisation était pleinement effective, les responsabilités de l'administration du pays seraient réparties en suivant le principe de subsidiarité, chaque échelon se contentant de faire ce qu'il est possible de faire intelligemment à l'étage au-dessous. Si elle l'était, chaque niveau de collectivité serait doté de moyens correspondants au transfert de compétences. Si elle l'était, on le sait aussi, la puissance publique ne se rencontrerait pas le droit de bouleverser à sa guise les frontières même de nos collectivités, et la communauté des communes Pasquale Paoli, en est le plus bel exemple, je pense.

Notre contribution nous conférerait les moyens de pouvoir exercer certaines compétences au plus proche des réalités du terrain.

Alors, la Corse et les Corses ont besoin de travailler. Elle a besoin d'offrir des opportunités à ses enfants afin qu'ils puissent accéder à la propriété, de vivre en milieu rural s'ils le souhaitent, de transmettre ses traditions, en clair de perpétuer son identité.

En cette fin de session, tous ces objectifs, je pense, souffrent d'une carence qui est l'expression de la diversité. Il aurait été bien que nous y allions tous ensemble. Je rejoins Jean Biancucci, il y a un triptyque, je pense que ce triptyque, dans l'intégralité de cette Assemblée, on le partage : le peuple, la terre, la transmission à nos enfants, la langue. Je pense que c'est un socle, même si on ne le dit pas au quotidien, c'est un socle quand même qui nous rassemble.

Alors je me dis que in seme si pò fà e cose, et que Jean l'a dit, per a Corsica, et moi je dirai chè sò per a Corsica Regina.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo Caitucoli, pour « Fà populu ».

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Madame la Présidente, je vais faire court pour laisser la place à mes collègues.

Beaucoup d'émotion ce soir. Bien entendu, une pensée à Edmond, à Max, aux parents Benedetti, à Jean-Pierre Santini et à tous ces militants anonymes qui ont donné de leur temps, qui ont donné de leur vie, à ceux qui ont donné leur vie et leur liberté, ceux qui, au temps du riacquistu sont revenus. Mais je voudrais penser aussi Giusti, à Mondoloni sans qui nous ne serions pas là aujourd'hui.

Je voudrais penser à tous ceux qui, un jour, se sont levés contre l'injustice. Et notre jeunesse aujourd'hui n'attend qu'une chose, c'est cet outil. Je voudrais m'adresser à elle, en lui disant que, d'où qu'elle vienne, elle a un outil, un arnesu, qui est plus puissant qu'une arme pour pouvoir s'épanouir.

Un soffiu novu hè partitu di a Conca d'Oru in 2011, dopu à u Taravu è a nostra Cursichella hè una conca d'oru. Partita di a Conca d'Oru incù torna Battì Arena è una fiumara di ghjuventù è issa Conca d'Oru dipoi anni è anni l'avemu impiutu di piombu.

Oghji pudemu fà tutti insemi è ancu al di là di a noscia famiglia parchì ci hè mori d'emuzione di truvà ci à nantu à issu puntu quì è sò d'accordu chì ci sò sempri diffarenzi ma i cuntratti di mandatura sò fatti pà què è hè forse un prima passu è spergu chì ci ne sarà d'altri.

C'est pour ces raisons là que je voudrais m'adresser aussi aux maires et aux intercos, Cathy, et tu le sais qu'on a beaucoup échangé là-dessus, parce qu'en fait, ce que vous proposiez aurait fait dire à l'État qu'il avait le problème de contagion et c'est pour ça qu'il faut le statut d'autonomie pour pouvoir faire que les territoires soient redessinés au sein de notre projet de société que nous allons créer tous ensemble.

Voilà ce que je voudrais dire car je vais laisser la parole à Jean Félix Acquaviva. Mais avant ça, nous avons tous une histoire, mes parents, mon frère chì hè partitu à salutà i stelli, était à Nice au tout début et il est rentré, il a pris 200 chèvres, il a fait son choix, son choix de société qu'il a assumé jusqu'au bout et nous aussi avec lui.

Moi, ce que je voudrais dire simplement, c'est qu'on ne va pas retourner, on ne va pas refaire l'histoire, on a un pays à construire et sur tous les bancs, et excusez-moi Madame, ce sont des leaders, ce sont des hommes et j'associerai aussi Madame Bozzi qui a eu dans sa vie, pas toujours facile, le courage d'assumer des responsabilités publiques.

Aujourd'hui, sur l'ensemble de tous ces bancs, vous avez été tous à l'université et je lance un appel à l'université pour qu'elle vienne, elle doit contribuer, je suis sûr qu'elle viendra contribuer à ce projet de société, sur tous les bancs il y a des talents énormes qui peuvent permettre à cette génération de tendre la main à la génération di issi ghjuvanotti, di issi sguardinotti chì sò quì.

Voilà ce que je voulais vous dire ce soir, tout simplement, avemu un paesi da fà, avemu issu populu à cunstruì.

Et pour simplement le droit à l'autodétermination, entre les deux guerres, Josepha Poli Luciani, la grand-mère de Jean-Marie, eh bien, elle enseignait dans l'école publique d'Arghjusta, le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Pourquoi ce droit-là ? Il est né après les deux guerres mondiales, mais ce n'est pas une porte ouverte sur l'indépendance ou quelque aventure que ce soit, c'est simplement le droit des peuples. C'est une garantie d'une paix durable. Vous rendez-vous compte, un gosse qui peut rêver à construire son pays, il ne prendra pas les armes parce qu'aujourd'hui il y a une première pierre à l'édifice qui a été posée, c'est celle-là. Et c'est pour ça qu'aujourd'hui je suis fier, ému, ma socu sicuru ch' un solcu ch' emu apartu oghji, pirmitarà di raghjunghji i stelli.

È cusì sia !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Chantal Pedinielli, très court parce que le temps de « Soffiu » est quasiment épuisé, merci.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

En effet, je vais être très courte, je ne vais pas me lancer dans des tirades, des envolées lyriques, certains le font bien mieux que moi. Je vais vous parler très simplement avec mes mots, mais avec beaucoup de sincérité. J'ai le sentiment ce soir qu'il y a une scission, une cassure dans cette Assemblée car nous allons voter les uns contre les autres. C'est le sentiment que j'ai, nous votons les uns contre les autres et ce n'est pas ce que nous voulions.

Vous n'acceptez pas nos propositions, vous n'acceptez pas que l'on pense différemment de vous. Dont acte ! Vous balayez notre travail, nos propositions, les pas que l'on a pu faire vers vous. C'est le fait majoritaire, nous le respectons, nous le comprenons. Dont acte !

Il se trouve que ce soir vous allez voter en votre âme et conscience, c'est très bien, vous nous laissez sur le carreau. Alors on parle beaucoup de démocratie dans cet hémicycle, je pense que ce soir on s'en éloigne beaucoup.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean-Félix Acquaviva.

M Jean-Félix ACQUAVIVA

Signore Presidente, o Sgiò Presidente di l'executivu, cari cunsiglieri esecutivi, cari cullegghi,

Simu tutti stanchi sta sera, pensu chì tutt'ognunu hà campatu issi dui ghjorni à a so manera, cù a so parte di verità, ma ci sò ghjenti chì anu travagliatu assai, da tutte e cante, qualsianu e pruposte, è ci vole à rispittà quessa, sta sera, perchè ghjè impurtante di dì chì u primu scopu di a seduta di l'Assemblea di Corsica era di sceglie un sensu per un prugettu da purtà in Parigi.

Ùn era micca d'esse per un partitu, per un idea partigiana, qual'sia a so idea partigiana. Era di dì, di pone si a quistione s'e n'eramu in capacità cullettiva – cullettiva - di purtà u prugettu u più chjaru pussibile in Parigi.

Era a dumanda, ancu di u Statu, era a dumanda di u ministru, chì dicia sempre, cum'elli a sanu fà, i ministri di u Statu quand'elli discutanu cù a Corsica o cù d'altri paesi, “ùn site micca capaci d'esse insieme in traccia di prupone qualcosa.

Eccu u scopu, u nostru duvere sta sera. Và aldilà di noi tutti. Tandu, a scelta chì sta sera chì sorte, è scelta a scelta, si dipendia da i dibattiti eranu quelle di a stituzione di l'Assemblea di Corsica, u solu locu chì vene da l'emanazione di u votu di i corsi, da Luri à Bunifaziu, da Galeria à Portivechju. Hè u solu locu chì hà a leghjimità demucrativa di l'inseme di a Corsica, di l'inseme di a Corsica... Ùn si parla micca di vutà per un merre, per un deputatu, per un cunsiglieru generale, ùn esiste più... Hè u solu locu chì hà, di un puntu di vista murale è demucratu, sta legittimità, è pensu chì di stu puntu di vista quì, avemu rispittatu sta demucrazia quì, a demucrazia di i corsi, e so scelte, è avemu circatu di fà per u megliu per purtà stu prugettu.

Vuleria dì chì a stu mumentu quì, quand'è sintia tutt'ognunu di sicuru parlà di ciò ch'ellu hà campatu, ind'a so storia propia, par raportu à a storia di a lotta di u naziunalisimu, di u cumbattu puliticu, eiu pensu à sta sera, à sta serata di nuvembre 90, ind'una ghjesgia in San Brancà in Penta di Casinca... A ghjesgia era colma... colma, era zuffa... era colma. Piuvia à l'infora. È ci era un vichjettu. Un vichjettu ch'ùn era micca tantu vechju ma paria digià vechju da u pesu di l'anni, chì s'avvicina da l'altare, è chì cummencia à addirizzà si à tutti quelli chì eranu quì. Eramu assai numarosi. È dice “Sapete, sentu dipoi qualchì tempu gattive cose, bucie, lite, in stu famiglione chè no simu quì tutti insieme. “Vulariu simplicemente dì” dicia quellu, “di dumandà, in stu ghjornu di messa”, era una messa, “di pusà ci à pena, di piglià si u capu trà e mani, è di dumandà ci : ma eiu, chì possu fà per u populu corsu, pè u mo paese... ùn possu perde à pena di u mo orgogliu”, dicia, “di a mo superba, pè circa d'avanzà un supplellu, à nantu à u

chjassu chì permeterebbe, à stu populu d'esse sempre in vita, di campà à nantu à a so terra di manera degna... Òn possu micca fà quessa?". Punia a quistione à tutti. "È vi dumandu," dicia, "s'è vò fate quessa, di ramintà vi ch'ellu serebbe sempre poche cose in pettu à quelli chì anu datu tuttu".

Dunque vi ramentu di quessa pè di chì pensu à st'omu quì chì avia persu un figliolu, figliolu chì ùn hà micca avutu ghjustizia, ùn hà mai avutu ghjustizia... Pensu chì avemu circatu quantunque à mette à pena di a nostra superba, di u nostru orgogliu da cantu, travagliendu ore, ore è ore cerchendu cunvergenza pè ghjunghje sin' à quì, chì ùn hè micca a fine. Simu à u principiu. Ma quantunque, da stu puntu di vista quì, avemu rispettatu tutti quelli chì ci anu purtatu quì è simu à nantu à l'altura necessaria, una bona dimensione...Quella d'ùn esse micca riprisintentu d'un partitu ma quelli di a Corsica cù a nostra parte di verità, ma a nostra sincerità, pè ghjunghje à a pace hè a suluzione.

Je voudrais saluer quand même, puisqu'on parle surtout de cette délibération du rapport, la trajectoire qui nous a amenés là, pas la trajectoire que je viens d'évoquer, mais le travail.

Ce qui est proposé dans ces 15 pages, pour la première fois dans l'histoire de l'institution, c'est un visage corse à l'autonomie législative. C'est la production du visage corse si l'institution, pas la majorité territoriale, pas le groupe « Avanzemu », pas le groupe « Core in Fronte », pas Pierre Ghionga, parce que quand on est ici et qu'on vote, c'est ensuite l'institution qui aura adopté ce visage Corse de l'autonomie législative, sui s'est inspiré de beaucoup de l'exemple, sans plagier, en prenant ce qui nous paraissait être nécessaire par rapport à nos trajectoires respectives, par rapport aux nécessités de changer la vie des Corses, par rapport à la faisabilité juridique et au chemin constitutionnel et aux garde-fous et aux garanties d'évaluation et de contrôle, par rapport à la sécurisation juridique constitutionnelle, par rapport aux dénonciations qui faisaient dire, et ça a été dit par Paul-Félix, que nos propositions pouvaient emmener la contagion en France, par rapport à la justification historique, culturelle, linguistique, politique mais aussi géographique, économique et sociale spécifique à l'insularité.

Je m'arrêterai là parce que je n'ai pas à développer plus ce qui a été développé avec précision par le Président du Conseil exécutif et par tous les autres intervenants auparavant.

C'est la délibération de l'institution qui sortira de cette Assemblée. Ce n'est pas la délibération de la majorité territoriale, ce n'est pas la délibération du Conseil exécutif, ce n'est pas la délibération d'un groupe. Il y a eu une corrélation, il y a eu une confrontation, il y a eu des discussions, il y a eu un process, une volonté de converger.

Je ne voudrais pas à ce stade revenir trop en profondeur sur la part de vérité de la droite, de Jean-Martin Mondoloni, que je respecte évidemment, cette part de vérité, je dirai simplement, mais il ne sera pas étonné, qu'on ne partage pas cette part de vérité ni quant au fond de ce qu'on est en train de faire, ni quant à l'histoire de ces quelques jours.

Ce qui se passe, c'est simplement qu'aujourd'hui, il fallait répondre à la question posée. Quand on revient à Matignon, les 22 et les 26, avant d'arriver à la motion des 22 et des 26, que s'était-il passé ? Tous les élus, préalablement, s'étaient d'abord rencontrés tous ensemble pour voir et travailler à la possibilité d'une délibération commune. Il n'y avait pas eu un refus initial de ne pas rentrer en confrontation au débat, ça n'a pas existé, ça n'a pas existé du tout. Ils sont d'abord entrés dans une « casserole » ensemble poussés par l'intérêt de trouver une solution, la situation de la Corse à l'époque était très difficile, pour essayer de sortir avec une motion commune. Ils n'y sont pas parvenus, donc qu'ont-ils fait ? Eh bien, ils se sont éparpillés, d'ailleurs de manière transpartisane puisqu'il y avait des gens de droite d'un côté de la première motion, il y avait des gens de droite de l'autre, il y avait des gens de gauche d'un côté, il y avait des gens de gauche de l'autre, les nationalistes, qui n'étaient pas majoritaires, étaient plus d'un côté. Ils ont fait deux motions mais avec le souci que dans les deux motions, même pour ceux qui étaient le plus éloignés de la motion la plus rétrograde, c'est-à-dire les 26, d'essayer quand même d'avancer pour préserver la convergence du lendemain. Ça, c'est l'état d'esprit de Matignon.

Vous êtes rentrés dans cette Assemblée par rapport à un objet qui est un objet appelé par les Corses, appelé par le Gouvernement, qui était d'avoir un projet clair de l'institution, pas du parti « x », pas du parti « y », parce que ça, vous pouvez le faire sans avoir l'adoption de l'Assemblée de Corse. Vous l'avez fait, vous allez à Beauvau, vous dites, « ce sont nos propositions ». Et vous continuerez à le faire et vous le ferez démocratiquement, et nous vous respecterons, quand vous le ferez.

Donc, il n'y a pas de déni de démocratie, il n'y en a jamais eu.

Je vous rappelle inversement, que lorsque le 7 juin, le Président du Conseil exécutif a osé dire qu'il allait y avoir une session de l'Assemblée de Corse pour proposer un projet, on va se dire des choses, vous étiez là, surprise, étonnement du ministère et des services de l'État : comment ? Comment est-ce possible ? L'Assemblée de Corse ? Mais ce n'était pas prévu comme ça. Ça toujours été prévu comme ça. Comment ce n'était pas prévu comme ça ? On pensait que c'était là que ça se faisait, que le parti « x » allait proposer, vous majorité territoriale aussi, et puis on va vous rendre la copie en fonction de la liste de courses qu'on fera.

C'est ce qui nous a été répondu, il faut le dire aux Corses qui écoutent, en disant : l'Assemblée de Corse, oui, bon oui ! Il a fallu qu'on dise, mais attendez, vous n'êtes pas en train de délégitimer quand même la seule instance élue par tous les Corses en unité de lieu et de temps. Le ministre, s'est obligatoirement repris. Il a dit : ah oui, vous le ferez, d'accord, d'accord, je comprends, ce n'était pas prévu, mais vous le ferez. Il accédait de manière royale à ce que l'Assemblée de Corse, émanation du peuple, puisse oser essayer de trouver dans chacun de ses partis la convergence pour faire une proposition qui ne soit pas la proposition de « Fà populu in seme », la proposition des institutions de la Corse. C'est-à-dire qu'on contournait, une fois de plus, la démocratie.

Donc, nous sommes ici pour vous dire que par clarté, vous avez voulu aller dans ce corridor, nous vous respectons, mais c'est un choix que vous avez fait. Vous avez renoncé à cette heure, mais comme je suis un démocrate et que je veux converger, comme nous tous, nous souhaitons, puisque c'est un début, qu'on se retrouve après cet acte de clarification. Nous ne fermons pas la porte, mais nous avons été obligés de constater que vous avez choisi de ne pas venir discuter pour essayer de faire une délibération, et puis éventuellement deux délibérations qui pouvaient être des compromis, et chez nous, et chez vous, qui pouvaient essayer de faire en sorte de commencer ce travail.

Vous avez choisi de dire, « c'est notre offre qui restera de A à Z la nôtre ». Et lorsque nous vous avons demandé de dire, mais est-ce que sur tel point vous pouviez évoluer ? Vous avez dit non. Sur le pouvoir législatif....

Mme Chantal PEDINIELLI

C'est faux !

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi ? Mesdames, je finis mon propos, mais je dis la vérité et c'est ma part de vérité et je l'ai dit, Jean Martin Mondoloni était là, on a posé des questions, il nous a été répondu que sur le pouvoir législatif, ce n'était pas possible, même pas sûr quelques matières, et que sur la capacité à dire on préserve le compromis, d'appeler au compromis, même en gardant votre position, cela n'a pas été possible.

Je l'ai formalisé, nous l'avons formalisé, donc il ne faut pas dire que ce n'est pas vrai. Mais encore une fois, ce n'est pas grave, ce n'est pas grave. C'est infiniment respecter les Corses que de considérer que nous sommes dans les institutions de la Corse comme les lieux d'émanation d'une offre qui est issue des débats.

Ce n'est pas une fin en soi. Votre proposition existe, vous la porterez à Paris. Elle sera votée là et vous aurez les voix de votre proposition, puisqu'on va la voter, il ne faut pas dire qu'elle ne sera pas votée, elle sera débattue. Donc, il n'y a pas de déni de démocratie, on ne peut pas dire ça.

Par contre effectivement, nous savons très bien puisque ça a été dit, que la capacité de l'État et du Gouvernement à ne prendre que la proposition minimaliste que vous évoquez, parce que ce ne sont pas nos propos, mais en tout cas celle qui se rapprocherait de vos propositions, nous l'avons dit clairement, ça, ce n'est pas la solution politique équilibrée qui permettrait d'amener à l'enjeu, et laisser croire au Gouvernement, qui peut toujours contourner, toujours contourner, le fruit des institutions de la Corse, ce n'est pas pour nous souhaitable.

Nous allons rentrer en négociation. Nous souhaitons continuer la convergence, comme il y avait une page blanche à écrire, il y en a encore une autre peut-être à faire évoluer à partir de ce qui s'est passé aujourd'hui. Ce qui se passe aujourd'hui du point de vue de la convergence déjà de force qui sont entre l'opposition et la majorité territoriale, est déjà un pas important qui permet de dire au Gouvernement, à patti chjari, amichi cari.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien tout le monde a épuisé son temps de parole et largement. Donc je me tourne vers le président de l'exécutif s'il veut faire une réaction après ces échanges, brève bien sûr, merci.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne peux pas ne pas répondre aux interpellations de Jean-Martin Mondoloni, de Cathy Cognetti et de de Chantal Pedinielli parce que j'ai trop de respect pour vous, et au-delà du respect qui est réciproque, nous avons trop d'attachement, et à cette institution, et à la Corse pour rester sur une ambiguïté.

Je vais simplement en quelques minutes puisque le temps nous est compté, nous devons conclure avant minuit, vous dire sous votre contrôle Jean-Martin, ce qui s'est passé.

D'abord, effectivement, nous avons évoqué ensemble, je pense que je suis autorisé à le dire puisque vous l'avez fait, nous avons évoqué ensemble à plusieurs reprises, la possibilité d'avoir deux textes différents et qu'ils soient votés par les porteurs de textes pour envoyer un message qui soit celui, au-delà de nos différences qui existent, que nous assumons et que nous respectons, celui de la recherche d'une convergence entre les élus de la Corse. Et nous nous sommes inspirés, on va le dire ainsi, en quelque sorte de la jurisprudence Matignon où il y

avait eu 26 voix pour une motion et 22 pour l'autre, mais dans des circonstances très différentes.

Donnez-moi acte s'il vous plaît, mais vous l'avez dit au détour de votre présentation, qu'il n'y a jamais eu d'engagement de ma part sur cette façon de faire. Je vous ai dit, j'y suis ouvert. Premièrement, attendons de voir ce qui va se passer dans les jours à venir. Deuxièmement, attendons de voir comment vont se passer les débats. Troisièmement, en toute hypothèse, nous vous ferons part de notre décision après que j'en ai discuté, et avec le Conseil exécutif, et avec la majorité territoriale, et avec l'ensemble des groupes ou sensibilités, qui étaient pressentis pour rechercher, j'allais dire, une convergence prioritaire.

Donc, il n'y a jamais eu d'accord, mais il y avait cette perspective.

Ensuite, nous sommes arrivés au débat, nous sommes arrivés au débat et vous avez fait un choix politique que vous avez assumé, qui était celui de dire : nous sommes sur des positions qui, au moment où nous nous sommes exprimés hier, étaient des positions non seulement très différentes, mais je reprends votre propre terme, irréconciliables, les positions, pas nous. Nous, nous n'avons pas à nous réconcilier, nous avons des différences politiques, nous nous respectons etc. Mais vous avez dit : nos propositions sont irréconciliables. Il faut entendre pourquoi elles sont irréconciliables, pour des raisons politiques.

Et c'est vrai que le moment est important, le moment, c'est celui où notre institution doit se prononcer au bout de plus d'un an de processus, à la demande du Gouvernement, pour dire ce que l'institution, l'Assemblée de Corse veut en matière d'autonomie. C'est ça la question à laquelle il nous est demandé de répondre, que voulons-nous ?

Mais même à travers cette question qui demande une réponse simple, « nous voulons ça », nous étions encore prêts à laisser deux textes être votés. Et au-delà de ça, même si votre position est irréconciliable idéologiquement ou d'un point de vue, j'étais encore prêt, vous le savez, mais où est ce qu'elle est la différence ? C'est que vous, vous dites, j'ai lu votre texte : nous ne voulons pas aller au-delà d'un pouvoir d'adaptation qui est, à notre avis, la garantie de l'échec, parce que votre pouvoir d'adaptation, c'est : il y a des lois nationales, dans un certain nombre de domaines, on dit : on a besoin de réglementation spécifique, on demande au Parlement qui doit nous habilitier à prendre une dérogation. On a vu que ça n'a jamais marché, ni ici, ni ailleurs. Et nous, nous sommes sur une position totalement différente, celle qui vous a été exposée.

J'ouvre une parenthèse, mais c'est votre choix politique.

Votre position, 22 ans après, sous le contrôle de Paul Quastana et du dossier que j'ai ici, elle est à des années-lumière de ce qui avait été voté par une partie importante de la droite en 2000, qui avait voté, il faut que vous l'entendiez aussi et que les Corses le sachent, qui avait voté pour un transfert du pouvoir législatif dans un certain nombre de domaines, en précisant que les blocs de compétences et le transfert du pouvoir législatif pourraient être progressivement élargis à d'autres blocs de compétences. Ça, c'était en 2000. Et qui avait voté ?

Je vais quand même le dire, Pierre-Philippe Ceccaldi, Robert Feliciaggi, Sauveur Gandolfi-Scheit, qui n'est quand même pas un révolutionnaire historiquement, Joselyne Mattei-Fazi, Marie-Jean Vinciguerra. Ils avaient voté ça.

Aujourd'hui, 23 ans après, après tout ce qui s'est passé, vous êtes très en deçà de ça, mais c'est votre choix, on le respecte et je vous le dis très sincèrement et je le dis devant tout le monde. Y compris en l'état de ces deux positions irréconciliables, nous étions encore pris à laisser présenter les textes, ils vont être présentés, et à laisser chacun voter sans que personne ne vote contre, pour faire prévaloir l'idée selon laquelle, au-delà de nos différences, nous voulons cheminer sur un chemin de convergence. Et cette idée, elle reste-là.

Moi, ce qui m'a convaincu que ce n'était pas possible, je vais vous le dire très directement, c'est y compris vos arguments de ce que vous savez de Paris, et c'est pour ça que notre attitude, elle n'est pas par rapport à vous, elle n'est pas par rapport à vous, elle est par rapport à Paris. Et vous nous l'avez dit, y compris en commission, vous nous dites : notre point d'atterrissage, le point d'atterrissage de Paris, celui qu'on nous laisse aujourd'hui entrevoir, celui dont on nous parle, c'est notre proposition et ça sera la nôtre et pas la vôtre. C'est ce que vous nous avez dit. Et tous les risques sont là. Et cela nous est revenu également et vous le savez.

Nous, nous ne pouvons plus laisser voter votre texte. Pourquoi ? Parce que si nous laissons voter votre texte, nous aurons non pas une position, mais deux positions de l'Assemblée de Corse, deux délibérations qui, pour l'une, entérinera notre délibération et pour l'autre, entérinera votre motion. Et derrière, on nous dira ou on risquera de nous dire : mais vous ne vous êtes pas opposés à ça, nous on a deux choix possibles et parmi ces deux choix, nous faisons le choix de choisir notre option.

Donc, je vous le dis et je termine, la démocratie, c'est aussi d'assumer les différences tranquillement. À ce moment-là, y compris pour envoyer un message qui est celui de la clarté à Paris, sur ce que l'Assemblée de Corse demande et veut à la majorité. Actons nos différences aujourd'hui, à travers un

vote. Souvent vous avez voté contre nous, et lorsque nous étions dans la majorité, d'autres ont voté contre vous. Nous actons nos différences aujourd'hui.

Votre texte est présenté, il recueille les voix que vous avez, nous disons à Paris et aux Corses : oui, nous ne sommes pas d'accord, il y a d'un côté des gens qui veulent un simple pouvoir d'adaptation et il y a de l'autre des gens qui veulent un vrai statut d'autonomie. Et puis derrière, nous essaierons de converger parce qu'il va falloir essayer de converger. Mais dans cette convergence, il n'y a pas que vous et nous, il y a aussi et surtout le Gouvernement et l'État qui doivent comprendre que le suffrage universel et la volonté majoritaire des Corses, doivent être respectés et entendus.

(Applaudissements).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, passemu à u votu subbitu incù piacè, incù fiertà, incù dinò una certa emuzione.

Mettu à u votu a deliberazione à nantu à l'autonomia.

Quale hè chì ghjè contru ? “Un soffiu” ghjè contru.

Astensione ? Josepha astensione.

Quale hè ch'un vote micca ? È quale hè chì vota à prò ?

A deliberazione hè ADUTTATA !

(Applaudissements).

Scusate un aghju mancu avutu u tempu d'annunzià i resultati. Tuttu u mondu avia capitu ma **46 voti à prò, 1 astensione, è l'altri contru dunque 16 Contru**. Eccu. Eccu u resultatu à mezanotte menu cinque.

Allora, avà a demucrazia dumanda di **vutà l'urgenza per a muzione chì hà da esse presentata da u gruppu “Un soffiu novu”**.

Dunque vutemu l'urgenza.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Quale hè ch'un vote micca ? Quale hè chì vota à prò ?

Simu d'accordu pè fà passà sta muzione di u gruppu “Un soffiu novu” in urgenza. Avete a parolla. Un triccate micca troppu pè piacè.

Examen de la motion déposée par le Groupe « Un Soffiu Novu » - Principe d'une évolution statutaire fondée sur l'octroi à l'Assemblée de Corse d'un pouvoir d'adaptation des lois et règlements

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme la Présidente, à ce stade il est inutile de réexpliquer ce que nous avons expliqué hier, ce que j'ai expliqué tout à l'heure.

La motion, elle n'a pas évolué, sauf et ça me permet de corriger ce que disait Jean Félix, elle a quand même évolué entre-temps depuis hier. Ce n'était donc pas un texte figé et vous dire que j'ai trouvé les explications de texte que les uns les autres avaient données pour expliquer que vous avez l'intention de voter contre notre texte, extrêmement laborieuses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci hè qualchissia chì si vole sprimà nant'à sta muzione ò spiegà u so votu ?

Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, aghju da spiecà u mo votu.

Dunque aghju da vutà à prò di sta pruposta ma a ghjente quì, a ghjente chì ci sente anu da dì "què hè scemu! Hà 2 voti!"

Ma v'aghju da spiecà issu votu.

U primu votu ghjè un votu puliticu di scelta, aghju fattu a scelta d'accompagnà tutti quelli chì eranu d'accusentu per u statutu d'autonomia è l'aghju fattu cun piacè è ne sò fieru.

U secondu ghjè un votu di fedeltà à un gruppu puliticu. Ma l'onestità intellettuale mi dumanda d'un più fà issa sbacchera di a mo cuscenza pulitica.

In cunsequenza, aghju decisu cun serenità, in mantinendu a mo amicizia à tutti i cullegghi di u gruppu, di chità u gruppu "Un soffiu novu".

Ma seraghju sempre ind'è l'uppusizione à a magiurità, perchè aghju parechji rimbecchi chì ùn aghju micca à spone quì per issa magiurità. Ma a feraghju incù e me idee.

Eccu. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ci sò altre spiegazione di votu è altri nutizie ?

Quale hè chì vole ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Signore Presidente, Sgiò Presidente di l'esecutivu, cari tutti,

Cari culleghi, nanzu di spiecà u votu ma ghjè una forma di spiecazione dinò, salutà è saraghju cortu ùn vi ne fate à st'ora, salutà l'immensa qualità di i nostri scambii, dipoi parechji ghjorni, è dipoi parechje ore.

Vurria di à nome di "Fà populu in seme" chì ùn pudemu micca entre in iss'emericulu dui ghjorni fà incù a nostra fede in a demucrazia è sorte sta sera di st'emericulu à nome di una deliberazione o di una muzione lascendu pinsà chì avemu tortu u nasu o altra affare à a demucrazia.

Quì, è l'avemu sempre detta, issu locu quì ghjè un tempiu sacru di a demucrazia è quantu muzione, quantu raporti, quantu delibarazione chì pinsavamu ch'elli avianu da esse fundivi pà a Corsica... À chì hà vutatu contru, à chì hà vutatu à prò senza chè nò ne fessimu mai u prucessu à l'unu è à l'altru d'avè vutatu contru o d'avè vutatu à prò.

Simplicemente pà di chì issa demucrazia sta sera in omi è donne libare hè rispittatu à chì s'hà da prununzià contru, à chì s'hà da prununzià à prò, è chì ghjè un segnu fundivu di demucrazia.

Vulia di, è, à st'ora, ùn saraghju micca più longu, simplicemente un'affare chì hè in leia cù tutti i nostri travagli di e simane passate, di l'ore passate. Ciò chè vò prupunite in u rispettu tamantu chè n'avemu pà e vostre cunvinzione, e vostre andature, ma prupunite à nome di a stituzione, à u finale, un statutu d'autunumia.

Noi vi vulemu di sempliciamente, senza altre cunsiderazione ch'è ciò ch'è vò prupunite ùn hè micca l'autunumia. È noi ùn pudemu micca travaglià, circa un cuncensu, passà ore è ore issi pochi ghjorni quì, à nome di una suluzione pulitica ch'è face, cunsacregghja l'autunumia, è andà in issu sensu quì.

Dunque p'è issi dui mutivi, à nome di a demucrazia, à nome di a suluzione pulitica ch'è no purtemu, p'è ciò ch'èlla hè l'autunumia, vutaremù contru.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eccu una prima spiecazione di votu, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Ce n'est pas le vote de ceux d'en haut contre ceux d'en bas, on n'est pas dans Mad Max. C'est un vote politique.

On ne pourrait pas voter vos considérants qui nous refusent un droit à la démocratie et à l'évolution, parce que ça mettrait en cause et en danger la démocratie. Et ensuite, les explications, les appels téléphoniques de Paris sous-entendant que ce bon vote serait le vote de la décision, nous oblige à un principe de réalité.

Vous savez, j'ai cité Camus, Sisyphe et le problème du suicide et de la souffrance en fait, sans vous faire un grand cours de philosophie ou de littérature, mais il a résisté tout le temps, il a remonté tout le temps la pierre. Mais on en a marre de remonter les pierres. On veut en finir, on veut la casser cette histoire, et si aujourd'hui on votait, parce que oui, Jean-Martin, on a tous un vécu commun, on a tous été en classe plus ou moins aux mêmes époques, on est sur des générations de réciprocité, ce qui n'était pas le cas en plus il y a 20 ans. Malgré cela, il y a quand même des positions figées et archaïques, avec un repli sur soi et des fausses explications de texte.

Votre autonomie, elle est à la vraie autonomie ce qu'un habit en skai est à un habit en peau d'agneau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La procédure, oui, la démocratie, c'était de s'exprimer. Vous voulez qu'on le passe. Je ne sais pas, je ne préjuge absolument pas du fait que ce soit positif ou négatif.

Voilà, je ne le sais pas.

M. Xavier LACOMBE

Madame la Présidente, normalement, lorsqu'une motion qui est présentée, je crois que ça a toujours été, il y a un pour un contre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Un pour un compte, oui, mais très souvent, on s'exprime aussi tous. Vous demandez à vous exprimer, je vous laisse vous exprimer aussi, oui, bien sûr. Alors si vous voulez, il n'y a pas d'expression, là, on arrête. Pour l'instant, il y a eu deux contre. Vous voulez un pour ou pas ? Voilà, la question, elle est là, on ne va pas s'énerver maintenant en fin de journée.

Moi je respecte la démocratie, tout a été respecté du début jusqu'à la fin. Voilà, alors on respectera la procédure. Donc Josépha GIACOMETTI ne peut pas s'exprimer ?

M. Xavier LACOMBE

C'est vous qui décidez.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Eh bien, Josepha GIACOMETTI va s'exprimer.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

Quelle fin de séance !

Je me suis exprimée tout à l'heure et noter à cette heure des ambiguïtés trop importantes sur un texte qui vote pour un statut d'autonomie, ce n'est pas pour quelques minutes plus tard, évidemment, et il n'y aura aucune surprise, pour me prononcer très certainement pas en faveur d'un texte qui nous fait faire un bond de quelques décennies en arrière. Je crois qu'on est très à contretemps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelqu'un veut-il s'exprimer ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement, à cette heure tardive, je ne vais pas refaire l'historique des dernières heures, des positions qui ont été prises à un moment donné.

Moi j'étais assez attaché à l'idée, je le dis tranquillement, que les motions puissent vivre, les motions, les délibérations, les textes parallèlement et donc refléter la diversité politique qui est à l'œuvre, et tant mieux si c'est encore possible, dans cet hémicycle.

J'ai noté, je l'ai dit de manière constante et plus particulièrement ces dernières heures, une forme de raidissement que l'on peut respecter et qui correspond à un point de vue démocratique du groupe « Un soffiu novu » sur la question du pouvoir législatif.

Nous, nous sommes nationalistes et nous ne pouvons pas concevoir avec beaucoup, beaucoup de respect et d'humilité, que l'on soit en deçà en Corse, en 2023, d'un pouvoir législatif et réglementaire de plein droit et de plein exercice, pour reprendre l'expression consacrée. Nous considérons que cette Collectivité, en vertu d'une nouvelle architecture des pouvoirs, d'une autre gouvernance, c'est clair, elle a vocation à légiférer et à réglementer dans tous les domaines, à l'exception du régalien. On ne peut pas être plus clair. Ça prendra du temps, ça demandera une montée en compétence, une ingénierie nouvelle. On y reviendra. Mais à ce stade, c'est clairement notre volonté.

Pour autant, nous ne voterons pas contre la motion. Je l'ai dit et je le répète. Moi, j'entends les arguments qui ont été évoqués, l'idée qu'un risque existerait quant au fait que deux textes montent à Paris. Écoutez, jusqu'à preuve du contraire, lorsqu'un texte recueille 47 voix et qu'un autre n'en totalise que 16, même à Paris, les gens savent compter. Quand on dit pendant des jours et des semaines, et notamment depuis le dernier comité stratégique, qu'il serait bon que tous les points de vue s'expriment, et qu'ensuite, à quelques heures de ce moment-là, on décide de rétro pédaler, nous, on n'est pas d'accord. On n'est pas d'accord, je le dis avec beaucoup, beaucoup de sérénité et sans faire injure à qui que ce soit.

On a été heureux de co-construire ce texte, très satisfaits et très fiers de le voter, mais on ne partage pas cette idée qu'il faudrait maintenant procéder de la sorte. Alors, notre désaccord sur le fond, il demeure. Moi je ne suis pas d'accord et a vi dicu di modu sinceru, je ne fais pas le calcul que vous avez des arrières-pensées, que vous êtes les relais. Moi, je vous connais et je vous sais amoureux de la Corse. Même si on n'est pas d'accord, je n'ai pas envie que vous soyez

humiliés ou piétinés ce soir. Vous êtes Corses comme nous, quante noi, ni plus ni moins. Et le moins qu'on puisse faire, c'est de le respecter.

Alors, ça peut ne pas être politiquement correct, mais j'assume et j'assume le vote de mon groupe, qui est un vote de respect du fait majoritaire, de respect du fait démocratique, mà dinò di un paese di l'impurtanza di u rispettu di l'omi è di i donni. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je crois que dans ma grande sagesse, j'ai bien fait de le laisser parler, n'est-ce pas Cathy ? Très bien.

Maintenant, nous allons passer...

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Je voudrais juste dire un mot pour répondre à Paul-Félix : u tuttu ghjè d'un esse micca spugliate.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà tuttu u mondu s'hè sprimatu, tutti i gruppi anu dettu qualcosa. Ghjera impurtante di stà à sente e spiegazione di tuttu u mondu.

Dumandu u so avisu à l'esecutivu ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà, passemu à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? Astensione ? Quale hè ch'un vote micca ? Quale hè chì vote à prò ?

La motion est REJETEE. (39 Contre, 17 Pour, 7 Abstentions)

Donc nous avons terminé. La session est levée.

À ringrazià vi à tutti per u vostru travagliu.

Bona sera. À ringrazià i servizzi è tutte e squadre ch'anù travagliatu durante dui ghjorni.

La séance est levée à 00 h 15.